



Comité de bassin

Séance plénière

10 mars 2016

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion	2
2. Procès verbal	3
3. Liste de présence	35

Comité de bassin

Séance plénière

10 mars 2016

Diffusion

- Madame la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat (3 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



Comité de bassin

Séance plénière

Jeudi 10 mars 2015

(à 10 h au Centre de conférences d'Orléans)

Ordre du jour

10 h - 13 h : séance plénière

DELIBERATIONS DU COMITE DE BASSIN

1. Approbation du procès-verbal des séances plénières du 8 octobre et du 4 novembre 2015
2. Plan de communication 2016-2018

INFORMATIONS DU COMITE DE BASSIN

3. Présentation de la mission de la coopération internationale et bilan des actions 2015
4. Plan d'adaptation au changement climatique

Interventions :

- Monsieur Boissel, directeur de météo France (centre de Bourges)
- Monsieur Mérot, directeur de recherche (INRA),

Madame Moatar, enseignante-chercheur à l'université de Tours, sera le grand témoin de la journée

14 h 30 - 16 h : table ronde sur le changement climatique

La table ronde sera animée par Monsieur Pélicot et Madame Moatar

Interventions :

- Madame Herry, chargée de mission « littoral et climat » (parc naturel régional du golfe du Morbihan),
- Madame Tissot, chargée de mission « eau et changement climatique » (GIP Alterre Bourgogne),
- Monsieur Levrault, chargé de programme « changement climatique » (chambre régionale d'agriculture Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le président :

Bonjour à toutes et à tous. Je salue la présence à mes côtés de :

- M. Fleutiaux, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire, qui représente le préfet coordonnateur de bassin ;
- M. Chassande, directeur de la Dreal (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Centre - Val de Loire ;
- M. Gutton, directeur général de l'agence de l'eau.

Mme Steinfeld, présidente du conseil d'administration de l'agence, nous prie de l'excuser pour son absence.

Le comité de bassin Loire-Bretagne est actuellement composé de 190 membres. Une modification de cette composition est à l'étude par le ministère de l'Environnement et par le comité national de l'eau, notamment pour tenir compte de la fusion récente de certaines régions.

Dans cette attente, les postes attribués aux régions ayant fusionné ont été réalloués aux nouvelles régions.

Jusqu'au 1^{er} janvier 2016, huit régions étaient représentées au comité de bassin, avec un représentant par région :

- région Auvergne ;
- région Bourgogne ;
- région Bretagne ;
- région Centre-Val de Loire ;
- région Limousin ;
- région Pays de la Loire ;
- région Poitou-Charentes ;
- région Rhône-Alpes.

A compter du 1^{er} janvier 2016, conformément à la nouvelle délimitation des régions, six régions sont représentées au sein de notre comité :

- région Auvergne-Rhône Alpes (deux représentants) ;
- région Bourgogne-Franche-Comté ;
- région Bretagne ;
- région Centre-Val de Loire ;
- région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (deux représentants) ;
- région Pays de la Loire.

Par ailleurs, le nombre des CESER (conseil économique, social et environnemental régional) représentés est passé de huit à six, mais il y a deux représentants pour la région Auvergne-Rhône-Alpes et deux pour la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Cinq représentants sur huit des conseils régionaux sont désignés ; l'arrêté de leur nomination a été signé en ce début de semaine. Pour l'instant, nous attendons encore trois désignations. Ainsi, le comité de bassin du 26 mai sera au complet. Nous pourrions alors procéder à différentes désignations, notamment celles des présidences des commissions.

La fusion des régions a également des incidences sur la représentation de l'Etat au comité de bassin.

Le décret du 17 décembre 2015, portant diverses mesures d'adaptation concernant l'organisation et l'administration territoriale dans le cadre de la fusion de certaines régions, précise que les représentants des préfets des régions regroupées sont remplacés en nombre égal par des représentants du préfet de la nouvelle région. Il en est de même pour les représentants d'une même catégorie de service déconcentré régional de l'Etat. Ainsi :

- le nombre des Dreal représentées est passé de huit à six (mais avec deux représentants pour la région Auvergne-Rhône-Alpes et deux pour la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes) ;

- le nombre des préfets représentés est passé de huit à six (mais avec deux représentants pour la région Auvergne-Rhône-Alpes et deux pour la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes).

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres. Pour les conseils régionaux, il s'agit de :

- Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes : M. Dugléry (en remplacement de M. Bouchardy) et Mme Bévillard (en remplacement de Mme Riamon) ;
- Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté : M. Boujlilat (en remplacement de M. Lefebvre) ;
- Conseil Régional Bretagne : M. Burlot se succède à lui-même ;
- Conseil Régional Centre-Val de Loire : M. Faucheux (en remplacement de M. Deguet).

M. Faucheux est présent ce jour, je lui souhaite la bienvenue.

Par ailleurs, M. Guihard représente les conseils départementaux au titre de la coopération interdépartementale. Cette désignation était en attente depuis le renouvellement complet du comité de bassin en juillet 2014.

Pour les représentants des communes, Mme Le Garff-Truhaud, vice-présidente de la communauté de communes Lanvollon-Plouha (22), représente la catégorie des communes ou établissements publics de coopération intercommunale ruraux (en remplacement de M. Raoult).

Pour ce qui est du collège de l'Etat et de ses établissements publics, Mme Rames, chargée de mission du Sgar (secrétariat général pour les affaires régionales) Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, a été désignée par le préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes pour être le deuxième représentant de la préfecture.

Pour le collège des usagers, Mme Moatar, enseignante chercheuse à l'université de Tours, a été désignée en qualité de personne qualifiée (succède à Mme Legeas). Je souhaite la bienvenue à Mme Moatar qui va me rejoindre tout à l'heure à la tribune.

L'assemblée est réunie ce matin en séance plénière pour aborder le plan de communication et faire un point sur la coopération internationale.

Ensuite, nous échangerons sur le changement climatique, avec des présentations de deux intervenants non membres du comité, Mme Moatar étant le grand témoin de notre journée.

Enfin, pour éviter d'avoir recours à la location des boitiers pour le vote (4.200 € la séance), compte tenu du faible nombre de votes, nous procéderons exceptionnellement à main levée. Cela n'obère pas l'orientation prise puisque M. Gutton m'a confirmé qu'un marché était lancé par l'agence de l'eau pour l'acquisition de boitiers dans ce domaine.

M. FLEUTIAUX :

M. le président, mesdames, messieurs les élus, M. le directeur général de l'agence de l'eau, mesdames et messieurs les représentants des services de l'Etat et des établissements de l'Etat, mesdames et messieurs les représentants des acteurs économiques et des associations, mesdames, messieurs,

Il s'agit de la première réunion du comité de bassin depuis que nous avons adopté le Sdage (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et son programme de mesures le 4 novembre dernier. Je note qu'après les intenses travaux qui ont été les nôtres pour le Sdage et son approbation en fin d'année, ce comité de bassin vient de se lancer un nouveau défi qui est l'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique de bassin. Le sujet du changement climatique a occupé une place importante sur le plan national en 2015 puisque l'année a été placée sous le signe de la lutte contre le dérèglement climatique, avec comme aboutissement la COP 21 qui a conduit à des décisions et à des engagements importants et positifs ; cela a surtout démontré l'importance d'agir sur les territoires.

L'action comporte deux volets. Le premier concerne l'atténuation même du changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Je l'ai vu décliné notamment dans beaucoup de contrats de territoire à énergie positive pour la croissance verte qui font l'objet, sur l'ensemble de la région Centre, d'appels à projets qui rencontrent un véritable succès. Quant à l'adaptation au changement climatique, que nous savons aujourd'hui inéluctable malgré les efforts prévus, et quand bien même les objectifs de réduction seraient atteints, les émissions restent présentes et le

plan national d'adaptation au changement climatique sera révisé puis son cadre précisé lors de la prochaine conférence environnementale. Au vu de ce qui a été fait l'année dernière pour le Sdage et de ce que vous engagez maintenant, cela me laisse imaginer que vous allez commencer par, en quelque sorte, un état des lieux de la vulnérabilité des territoires sur l'ensemble du bassin.

Dans un deuxième temps, beaucoup de commissions et de groupes de travail vont se réunir. Vous aurez donc à établir une synthèse de tous ces groupes de travail. Fatalement, au bout d'un certain temps, nous aurons une réunion à nouveau ici pour adopter des documents de synthèse qui reprendront toutes les contributions des uns et des autres. Cela fera au moins deux ans de travail ; nous aurons de quoi nous occuper.

Le Sdage 2016-2021 a déjà intégré de nombreuses dispositions allant dans le sens d'une meilleure adaptation aux évolutions du climat et pour les usages de l'eau. Je salue la démarche engagée concernant le plan d'adaptation au changement climatique. Elle permettra de préparer les discussions pour le prochain cycle de mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau et sans attendre ce prochain cycle, donnera des signaux clairs concernant les intentions des acteurs de l'eau du bassin Loire-Bretagne vers les territoires qui le composent.

Je ne doute pas que la démarche qui s'engage, que vous avez initiée M. le président, aboutira à un plan ambitieux à la hauteur des enjeux très forts du bassin. Vous pouvez compter sur l'aide et l'appui des services de l'Etat pour vous accompagner dans son élaboration.

M. DORON :

M. le préfet coordonnateur de bassin, M. le directeur régional, Mme. le commissaire du Gouvernement, M. le président, M. le directeur, Mmes et MM. les membres du comité de bassin,

Avant d'aborder le débat sur le changement climatique prévu lors du présent comité de bassin, j'interviens en ce début de séance sur l'actualité immédiate et le dérèglement législatif actuel avec son plan d'adaptation de la politique de l'eau en faveur des usages.

L'actuel débat parlementaire consacré aux projets de loi biodiversité et liberté de création, architecture et patrimoine emporte de véritables inquiétudes et interrogations quant à l'instrumentalisation de la LEMA (loi sur l'eau et les milieux aquatiques) qui est faite au profit des usages.

Outre la remise en cause sévère de l'autorité de l'Etat, ce sont des fondamentaux de l'architecture et des principaux éléments structurants de la loi sur l'eau et de la politique de l'eau qui sont mis à mal.

Il s'avère en effet que la continuité écologique subit depuis quelque temps déjà une remise en cause assez sérieuse, entre les décisions de justice qui permettent l'installation de nouveaux ouvrages en liste 1, un manque de transparence sur les ouvrages prioritaires du plan de gestion anguilles, le recul sur les ouvrages de la Sélune en baie du Mont-Saint-Michel, l'appel d'offres visant au développement de la petite hydroélectricité en cours d'arbitrage, le courrier de la ministre adressé aux préfets le 9 décembre 2015 leur demandant de calmer le jeu en matière de restauration de la continuité écologique et qui risque de se traduire par un appel d'air, les amendements à la loi biodiversité déséquilibrant de manière substantielle les compromis de la LEMA de 2006 et enfin la tentative de donner un quitus général aux systèmes hydrauliques dans le projet de loi patrimoine.

D'un côté, et cela a été le cas lors du débat sur la charte « moulins et continuité écologique », on a voulu instaurer un dialogue nécessaire mais du côté législatif, on autorise des assouplissements sur cette notion.

J'ai assisté aux travaux de cette charte en toute bonne foi et j'aurais aimé que le même état d'esprit anime toutes les parties.

Cependant, il était difficile de discuter de l'opportunité d'une charte et parallèlement de plaider en faveur d'un moratoire des classements intitulé « protéger le patrimoine naturel sans détruire les ouvrages » ou de chercher à limiter l'efficacité des classements des cours d'eau.

Or, la campagne menée ces dernières années contre la continuité est lourde, que ce soit du point de vue de la communication, du lobbying ou des garanties obtenues.

Au demeurant, il est légitime que les propriétaires d'ouvrages, via leurs représentations nationales, défendent leurs intérêts, tout en veillant cependant à ne pas être récupérés par certains acteurs de la petite hydroélectricité. Pour autant, nous aurions souhaité que les parlementaires et surtout le ministère défendent les compromis obtenus lors de la loi sur l'eau qui a mis, pour mémoire, plusieurs années à émerger.

On ne peut pas d'un côté rappeler le caractère décisif de la continuité écologique dans l'atteinte des objectifs de la DCE et laisser la notion se réduire comme peau de chagrin qu'elle devient au gré des retouches successives intelligemment orchestrées depuis 2014, soutenues par quelques questions parlementaires et un amendement repris et retenu par la commission Aménagement du territoire et Développement durable du Sénat, présidée par un éminent membre du comité de bassin Loire-Bretagne.

Retenons que la continuité écologique est ainsi discutée fermement, notamment par le Sénat qui y voit un dispositif coûteux, inutile et contraire aux intérêts des territoires. De plus, une des interventions effectuées en comité de bassin du 8 novembre 2015 le confirme.

Les attaques sont pour partie liées aux moulins patrimoniaux mais globalement, c'est une illustration de l'opposition à toute forme de normalisation contraignante et naturellement à l'opposition au contrôle. Sans oublier certainement que derrière les reculs de cette notion, c'est tout l'équilibre de la loi sur l'eau et des Sdage qui est en jeu.

Des échanges nombreux que nous avons eus ces dernières années sur la LEMA et lors de l'élaboration des Sdage, il en résulte que cette notion, en raison des remises en cause qu'elle subit, est le point de convergence de la remise en cause de la police de l'eau, de la position des agences en termes de financement et de l'Etat de droit.

Naturellement, nous sommes preneurs de tout élément susceptible de croire que, tant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, tant la continuité que les débits réservés constituent des éléments structurants de notre politique de l'eau.

Cependant, la gestion équilibrée et durable de la ressource et la continuité écologique sont aujourd'hui menacées. Dans le débat et l'état actuel de l'écriture des projets de loi biodiversité et liberté de création, architecture et patrimoine, ces notions fondamentales sont remises en cause.

Ainsi, deux amendements à la loi biodiversité déséquilibrent de manière substantielle les compromis de la LEMA sur ces deux piliers.

Le premier vise à accorder un délai complémentaire de trois ans à tous ceux qui ont fait la démarche administrative de régulariser leur ouvrage. Il faut se rappeler que les obligations d'équipements ne s'appliquaient qu'une fois la liste des cours d'eau établie. A compter de cette liste, chaque propriétaire concerné avait cinq ans pour se conformer à la loi. Or, certains ouvrages ne respectent pas la loi depuis un siècle.

L'autre amendement cherche à faire privilégier les mesures d'équipement sur les mesures d'arasement ou de gestion différenciée dès lors qu'il est démontré que les avantages et les inconvénients liés à l'équipement l'emportent sur ceux de l'arasement, aux motifs de concilier les différents usages de l'eau, en particulier le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable.

Cet article va à l'exact opposé de cette politique d'amélioration des rivières et menace donc de nous interdire de satisfaire à nos obligations européennes, nées de la directive-cadre sur l'eau (DCE) avec les risques contentieux et financiers que l'on sait.

En proposant de privilégier l'équipement des seuils et barrages par rapport à leur effacement ou gestion différenciée, il induit un appel au rééquipement d'ouvrages aujourd'hui obsolètes via la petite et moyenne hydroélectricité et ainsi à un retour en arrière, venant défaire ce que la politique de l'eau tente péniblement de réaliser depuis deux décennies, qui plus est au prix d'un effort financier significatif des consommateurs d'eau domestiques et industriels, ce sans bénéfice quantitativement significatif en matière de production d'énergie renouvelable.

Cela est pour le moins contradictoire quand les Amis des moulins parlent d'équipements onéreux, insupportables pour les propriétaires et écrivent – je cite – « de passes en or », sous-entendu et l'honneur est sauf, ils parlent de passes à poissons. Contradictoire en effet quand dans la loi, on souhaite privilégier les mesures d'équipements, plus coûteuses que le panel des dispositifs préexistants dans la loi.

Plus grave est de déplorer les campagnes de désinformation organisées auprès des propriétaires d'ouvrages visant à mettre en échec certaines opérations coordonnées de diagnostics partagés, au risque avéré de perdre tout financement public.

Je prendrais pour exemple, parmi tant d'autres, l'étude du haut bassin de l'Huisne portée par le parc naturel régional du Perche et je cite un extrait de compte rendu récent : « La participation des propriétaires au diagnostic partagé des ouvrages en liste 2 est faible (de l'ordre de 18 %), ce qui ne permet pas de compléter le diagnostic réalisé sur la quasi-totalité des ouvrages (franchissabilité, transit et état).

Les associations représentant les propriétaires de moulins, associées à la démarche depuis le départ, n'ont pas accompagné la prise de contact avec les propriétaires. Plusieurs propriétaires ont été destinataires de fausses informations visant à mettre en échec les rendez-vous. »

Il a d'ailleurs été légitimement répondu au président des Amis des moulins lui précisant que les propriétaires refusant d'intégrer le diagnostic dans le cadre de ce contrat de bassin ne seraient pas financés dans le cadre de demandes d'études individuelles.

L'attitude des Amis des moulins apparaît pour le moins irresponsable et révélatrice d'un certain état d'esprit, celui de tout faire pour obtenir un report des échéances de leurs obligations.

Par ailleurs, cet amendement à la loi biodiversité remet les politiques d'intérêt général au même niveau que la conciliation des usages et revient à ranger les intérêts privés (la production d'électricité au bénéfice de particuliers) et publics (la santé des rivières et des milieux aquatiques) au même rang.

On notera que cet article favorise l'appropriation privative de biens collectifs (les rivières) incitant à l'altération de notre patrimoine piscicole et environnemental national pour la production de quelques kilowatts et l'enrichissement de quelques-uns.

Notons enfin que l'article introduit la notion de « bilan coût-avantage » de l'aménagement, en oubliant que l'étude du bilan coût-avantage est tout aussi intéressante pour l'effacement. Si la notion d'analyse coût-bénéfice est prometteuse, nouvelle dans notre pays, elle est encore vague, donc juridiquement insécure, instable encore en matière de méthode et sujette à de futurs et nombreux contentieux, notamment parce qu'il est encore très difficile de chiffrer avec précision les services écologiques rendus par des rivières en très bon état écologique. Comment établir concrètement ce bilan, celui-ci n'est-il qu'économique ; qui en sera juge ?

Au-delà de la remise en cause de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et de celle de la restauration de la continuité écologique, il y a une tentative de donner un quitus général aux systèmes hydrauliques dans le projet de loi liberté de création, architecture et patrimoine.

Dans le cadre de ce projet de loi adopté au Sénat, un article 33 bis dispose que les systèmes hydrauliques et leurs usages font partie du patrimoine culturel, historique et paysager protégé de la France, chacun appréciera.

Indépendamment de la portée juridique réelle de ce projet de texte, il convient de comprendre son esprit et son intention qui est en quelque sorte d'avoir sinon une exception mais au moins un assouplissement de la notion de continuité écologique.

La généralité du texte surprend en ce qu'elle méconnaît la réalité de la majorité des ouvrages qui sont sans activité, sans maître, sans forcément de consistance juridique.

De plus, un groupe de travail associant les ministères de la Culture et de l'Ecologie a été constitué sur ce sujet. Il y associe les fédérations de moulins en oubliant au passage les autres usagers et associations.

Ainsi, les plus hautes instances du ministère de l'Ecologie ne défendent pas cette notion de continuité écologique avec la conviction qu'elle requiert. Elle ne recueille plus l'adhésion unanime. En outre, elle cristallise aussi toutes les difficultés liées à la politique de l'eau.

Les élus locaux, plus particulièrement les sénateurs, souvent saisis de ces difficultés, souhaitent apporter une réponse globale. D'autant que derrière la notion de continuité écologique, il y a aussi une volonté de calmer l'ardeur de la police de l'eau.

Pour en finir, je vous propose de conclure sur une note d'humour et invite nos parlementaires et notre ministère à réfléchir sur la base de références historiques.

L'histoire est, dit-on, un éternel recommencement. Avant la Révolution française, certains cahiers de doléances faisaient état des droits exorbitants des meuniers.

Extrait du cahier des doléances de la sénéchaussée de Rennes – assemblée générale fixée au 7 avril 1789 :

Art. 12. – « Si le respect pour les droits de propriété empêche de demander l'extinction des droits et des banalités (usage obligatoire et payant) des moulins, il est indispensable de remédier aux abus sans nombres qui résultent de ces droits et de les restreindre par des lois précises dans de justes bornes, fixant le temps et la manière d'user du droit, sans qu'une possession abusive ou des titres non connus et non suivis d'une possession publique puissent y suppléer par aucune jurisprudence (...).

En abolissant les corvées pour les moulins, qui n'ont aucun principe légal et n'ont été établies que par un usage abusif, consacré par une jurisprudence qui ne peut subsister ; en donnant la faculté de se racheter à un prix modéré des banalités, si contraires à la liberté, qu'on doit regarder cette faculté comme raison suffisante du bien public. »

Dans de nombreux départements entre autres, les banalités, surtout celles concernant les moulins, sont violemment attaquées. « Reste de tyrannie et de servitude », leur suppression est demandée en même temps que sont dénoncés les « rapaces » et « impitoyables » meuniers.

Aujourd'hui, s'il subsiste peu de meuniers, il semble que les nouveaux propriétaires de moulins, pas parmi les plus démunis de notre société, se prévalent et revendiquent des droits tout aussi exorbitants pour échapper à la loi dont ils espèrent une nouvelle fois obtenir un report d'application.

A partir de là, si vous faites référence aux droits fondés en titre – droits féodaux qui ont résisté à l'abolition de la féodalité pendant la Révolution et qui ont perduré malgré les nombreuses réformes de la législation française – je vous laisse le soin de choisir le qualificatif le plus adapté à ces propriétaires d'un autre temps et à nos parlementaires qui instrumentalisent la loi à leur bénéfice et à celui de certains usages.

Dans l'attente d'un sursaut en faveur de la politique de l'eau au profit de l'atteinte du bon état écologique des eaux et de l'impérative restauration de la résilience des milieux aquatiques, dans un contexte de changement climatique et de ses impacts sur la ressource en eau, je conclurais par dire que la « coupe 21 » est pleine.

M. CHASSANDE :

Le débat parlementaire est en cours concernant ces deux lois patrimoine et biodiversité. Qu'il y ait des expressions, des amendements, y compris des débats sur ces sujets est tout à fait naturel. Il ne faut pas préjuger de ce qui sera conclu à l'issue des débats parlementaires. Je ne me permettrais pas présentement d'interférer avec le débat parlementaire.

Au fond, la politique de continuité écologique a du mal à avancer depuis de nombreuses années. Ainsi, d'autres pistes pourraient maintenant être envisagées. Le débat est fort intéressant sur la meilleure manière de procéder. Il faut que nous y arrivions de manière collective, avec l'expression de toutes les sensibilités. Il est plutôt sain finalement que ce débat ait lieu. Nous ne pouvons pas nous contenter d'être dans une situation qui n'évolue pas. Tout le monde est convaincu qu'il faut faire avancer cette politique, la question est de savoir comment et par quel moyen pour adhérer un maximum de gens au sujet.

Pour vous rassurer, l'appel à projets « petite hydroélectricité » sera très cadré. Il se fera dans le respect des enjeux de la continuité écologique, notamment en excluant explicitement les cours d'eau en liste 1, ce qui représente une zone d'exclusion très importante sur notre bassin. Concernant le point d'équilibre sur cet appel d'offres « petite hydroélectricité », il ne s'agit pas d'aller de manière extrêmement ouverte partout.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PLÉNIÈRES DU 8 OCTOBRE ET DU 4 NOVEMBRE 2015

Point n°1 de l'ordre du jour

M. le président :

Y a-t-il des demandes de modification ou des questions ? Je soumetts les procès-verbaux au vote.
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 8 octobre 2015.*

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2016-01 du 10 mars 2016.

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 4 novembre 2015.*

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2016-02 du 10 mars 2016.

PLAN DE COMMUNICATION 2016-2018

Point n°2 de l'ordre du jour

M. le président :

Notre ordre du jour prévoit l'examen du plan de communication 2016-2018. Ce plan a été préparé dès 2015 par la commission que présidait alors Mme Riamon, dont j'excuse l'absence puisqu'elle n'a pas été renouvelée dans ses fonctions. Je tiens encore une fois à la féliciter pour le travail accompli. Notre calendrier chargé de fin 2015 ne nous a pas permis de l'examiner. Il nous est soumis ce jour pour adoption.

Je vous présente également les excuses et les regrets de M. Pierson que des problèmes de santé ont empêché de présider, en tant que vice-président, cette commission.

Je demande à Mme Opériol, directrice de l'information et de la communication de l'agence de l'eau, de nous présenter les grandes lignes de ce plan.

Mme OPERIOL :

Communiquer et sensibiliser sont deux termes qui reviennent très fréquemment dans vos débats. Pour autant, nous n'avons jamais eu de présentation du plan de communication. Il s'agit donc d'une première. Le chapitre 14 du Sdage aborde ce sujet, tandis qu'un des objectifs du programme d'intervention consiste également à aider les différents acteurs à communiquer sur l'eau, le comité de bassin et l'agence de l'eau n'étant pas les seuls concernés. Cependant, l'agence et le comité de bassin ont une mission propre pour faire connaître les stratégies qu'ils adoptent et les politiques qu'ils mettent en place. Comment le faire ? Selon quels principes ? Vers quel public ? Avec quels objectifs ? C'est l'objet du plan de communication qui figure dans votre dossier et qui vous est présenté aujourd'hui.

Déployé sur trois ans, au-delà d'un plan d'action, il s'agit bien d'un schéma directeur comme vous avez l'habitude d'en adopter et qui permet d'orienter de façon stratégique la communication pour accompagner les politiques que vous décidez (programmes, Sdage et plan d'adaptation au changement climatique demain).

Les inflexions apportées au cours des deux plans précédents consistent à :

- montrer les résultats ;
- être plus visuel ;
- aller vers de nouveaux publics.

Tandis que le plan actuel met plutôt en avant :

- la transition numérique ;
- le partage ;
- les données ouvertes ;

Ce plan a été préparé par un travail étroit et itératif entre la commission Communication, l'équipe de communication de l'agence de l'eau et une équipe projet qui associait l'ensemble des métiers.

Concernant le contenu du plan, vous trouverez une caractérisation des enjeux – M. Fleutiaux évoquait un état des lieux –, des principes d'action, une cartographie des publics, une cartographie des objectifs, des synopsis puis des outils, des repères et des moyens pour l'ensemble des agents de l'agence.

Au titre des principes, vous avez pu lire : « écouter, dire et faire ensemble ». La communication commence en effet par l'écoute. Ces principes correspondent déjà à la fonction propre du comité de bassin. L'agence met également en place un système de veille sur les principaux médias. L'écoute et le faire ensemble sont au cœur des consultations que vous organisez sur le Sdage. C'est également le sens du baromètre de l'opinion publique sur l'eau et la gestion des milieux aquatiques mis en œuvre par les agences, l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) et le ministère. Les résultats de l'édition de l'automne 2015 figurent intégralement dans votre dossier. À la question: « À qui faites-vous le plus confiance en matière de gestion de l'eau ? » 34 % des Français citaient en 2011 d'abord les collectivités et leurs élus. En 2015, ils ne sont plus que 24 %. Du côté des établissements publics et des services de l'Etat, ce n'est pas mieux. Notre communication doit prendre en compte cette donnée, et se poser la question : comment nos institutions peuvent-elles communiquer avec un niveau de confiance aussi faible ?

Nos publics sont constitués in fine de l'ensemble des bénéficiaires, des maîtres d'ouvrage qui doivent agir pour le bon état des eaux, de l'ensemble des contribuables qui acquittent la redevance, ainsi que des citoyens, c'est-à-dire tout un chacun qui peut agir sur l'eau. Potentiellement, ces publics représentent près de 13 millions d'acteurs. Il s'agit également de tous ceux avec lesquels nous agissons, avec lesquels nous faisons ensemble.

La possibilité de mener de grandes campagnes de communication sur de grands médias est souvent évoquée lors des consultations, ainsi que lors de la dernière commission Communication. Mais l'investissement à consentir pour obtenir une visibilité, une bonne attribution, une bonne mémorisation des messages est considérable, surtout sur un territoire aux limites aussi larges que notre bassin. Par ailleurs, nous avons besoin de vulgariser des messages complexes. C'est pourquoi nous nous demandons si la communication médiatique publicitaire est la meilleure solution. Nous savons tous, les élus en premier, les associations également, que les communications les plus efficaces sont celles qui s'appuient sur la plus grande proximité. Ainsi, depuis plusieurs années, la stratégie de l'agence de l'eau consiste à travailler en relais avec les acteurs de proximité, les réseaux d'acteurs et à faire ensemble.

Les objectifs de communication doivent concourir à un seul enjeu : faciliter la réalisation du Sdage et du programme, afin d'atteindre le bon état des eaux. Nous avons identifié trois objectifs depuis les deux plans précédents :

- faciliter la compréhension et l'appropriation de nos programmes et de notre Sdage ;
- valoriser les résultats pour soutenir la mobilisation des acteurs, en encourageant et en faisant connaître les actions qui fonctionnent ;
- approfondir et élargir la participation des acteurs, comme la convention d'Aarhus, la charte de l'environnement et la directive-cadre sur l'eau nous y obligent ardemment.

Pendant toute la dernière période, marquée notamment par la publication du rapport de la Cour des comptes et des articles de presse qui n'ont pas été très tendres à l'égard des agences de l'eau, vos échanges nous ont conduits à formaliser un quatrième objectif : une communication ou une information claire et transparente.

Je vais illustrer ces quatre objectifs à l'aide des actions qui sont d'ores et déjà engagées, afin que vous puissiez vous repérer dans la communication que nous essayons de mettre en place.

1. Une communication claire et transparente : nous publions chaque année une note d'information aux maires sur les aides et les redevances de l'agence de l'eau. Cette note est encartée dans la lettre d'information du mois d'avril. Vous pouvez télécharger les fichiers natifs sur notre site, afin de les diffuser éventuellement autour de vous. La note présente une répartition des redevances et des aides sous forme d'infographie.

2. Pour faciliter la compréhension et l'appropriation des objectifs, nous publions des synthèses. Ainsi, après l'adoption du Sdage, nous avons publié un Sdage en bref que vous avez également pu recevoir encarté dans la lettre d'information qui, elle-même, se fait le relais des politiques que vous adoptez lors des révisions ou de l'adoption du programme d'intervention.

Autre exemple, à l'occasion de la journée mondiale des zones humides, les réseaux sociaux peuvent être utilisés pour renvoyer au chapitre du Sdage qui traite de la préservation des zones humides.

La participation de l'agence de l'eau au Carrefour des gestions locales de l'eau, qui est une manifestation annuelle où un grand nombre de partenaires de l'ouest du bassin nous retrouvent, représente un moment essentiel pour expliquer nos politiques.

Nous pouvons également organiser des rencontres enrichies par des publications et des vidéos sur de grands enjeux : l'eau et l'agriculture en 2013, la restauration des milieux aquatiques en 2014.

Pour les trois années du plan de communication, nous vous proposons un triptyque :

- l'eau et la ville en 2016 ;
- l'eau et la gestion de l'espace en 2017 ;
- l'eau et le développement économique des territoires en 2018.

Ces trois sujets croisent les orientations et les dispositions du Sdage, une bonne partie des lignes du programme d'intervention, ainsi que la problématique d'adaptation au changement climatique.

3. La valorisation des résultats : les Trophées de l'eau en sont un exemple phare. Plus largement il s'agit de :

- montrer les actions exemplaires ;
- faire un retour ;
- partager les expériences et les réussites.

La publication du rapport de résultats et la lettre d'information trimestrielle sont également au service de cet objectif;

4. Approfondir et élargir la participation. Ce dernier objectif est souvent entendu comme un objectif de sensibilisation des publics scolaires.

Concernant les scolaires, nous avons pris une double orientation. Il s'agit d'une part de travailler, à l'échelle départementale ou régionale, avec les principaux acteurs de l'éducation pour soutenir des projets éducatifs dans le domaine de l'eau, apporter un appui méthodologique aux porteurs de projets, capitaliser et valoriser les projets. D'autre part, conduire une action phare qui permet d'identifier les instances de bassin et de diffuser un certain nombre de messages. C'est l'objectif du concours annuel « Il y a de la vie dans l'eau ! ici et ailleurs » ouvert à l'ensemble des établissements scolaires du bassin et qui permet à des jeunes de faire, avec nous, l'affiche diffusée lors de la journée mondiale de l'eau du 22 mars.

Mais au-delà de l'éducation et de la sensibilisation, nous avons également un objectif d'élargissement de la démocratie de l'eau. C'est ce que nous essayons de mettre en œuvre à l'occasion des consultations publiques. Nous organisons également les forums de l'eau avec les commissions territoriales dans chacun des territoires. En même temps, nous accompagnons les démarches de nos partenaires associatifs et collectivités locales pour expliquer et associer les habitants aux politiques de l'eau, par exemple par le biais d'actions sur les marchés, de débats citoyens autour d'une maquette de bassin versant ou de l'initiative « jardiner au naturel » (sans pesticides).

Le besoin d'informations et d'outils des élus et des partenaires est très souvent souligné, la dernière commission Communication l'a rappelé. Les élus peuvent parfois être perplexes dans la recomposition des compétences sur l'eau. Une formation en ligne, ouverte à tous, a été organisée

par Mairie 2000 et l'Association des maires de France, en partenariat avec les agences de l'eau et l'Onema. Nous avons constitué une série de six modules que les élus peuvent suivre quand ils le souhaitent. Il suffit de s'inscrire sur le site de Mairie 2000 avant le 15 avril. Dans les années qui viennent, ce genre d'initiative, adaptable aux besoins des uns et des autres, devrait se multiplier.

En matière de réseaux sociaux, nous avons modestement commencé à constituer des comptes sociaux actifs. Vous êtes des amplificateurs de message potentiels de l'agence et du comité de bassin, en tant que premiers relais. N'hésitez pas à partager les contenus qui vous intéressent.

En résumé, que faut-il retenir de ce plan de communication ? Certes, il s'agit de faciliter l'appropriation de l'objectif, de documents complexes. Néanmoins, nous avons besoin de revenir aux fondamentaux ; communiquons sur les notions clés, en définissant le bassin versant, en expliquant le rôle de l'agence, l'utilité de la démocratie de l'eau, ainsi que le système de redevances.

Nous avons besoin de communiquer de façon plus fluide, plus concrète et plus illustrée. Evitons les textes trop longs. Communiquons avec des outils partageables (vidéos, articles, expositions, etc.).

Nous travaillons à la refonte de nos sites internet qui sont tout sauf clairs, mais la transition numérique ne s'arrête pas là. Les outils du numérique créent un nouvel écosystème de communication, non plus descendant, mais en réseau, multipolaire. Nous avons tous, institutions et comité de bassin, à nous repositionner dans cet écosystème si nous voulons continuer à communiquer avec nos concitoyens.

M. le président :

Pour rapporter les travaux de la commission, d'une part, je tiens à souligner que le projet qui vient d'être présenté s'inscrit complètement dans la commande qu'avaient passée les membres de la commission :

- une communication qui facilite la réalisation de nos politiques – le Sdage, le programme de mesures, le 10^e programme – pour atteindre l'objectif de bon état des eaux ;
- une communication plus claire et plus transparente sur les fondamentaux de la gestion de l'eau : le rôle de l'agence, du comité de bassin, des redevances, les résultats acquis ;
- la nécessaire rénovation des outils et des approches de l'agence en matière de communication numérique ;
- la prise en compte de l'évolution des usages de nos concitoyens.

D'autre part, la commission a soulevé des questions auxquelles le plan essaye d'apporter des réponses :

- la question de la confiance et de la crédibilité : un membre de la commission a rappelé qu'il ne s'agissait pas seulement de communiquer mais également d'informer, sincèrement et exactement ; nous devons ainsi à la fois souligner les réussites car les acteurs ont besoin de cet encouragement à agir, puis informer de façon absolument transparente sur les difficultés, les retards, voire les échecs ;
- la question de la formation des relais : les associations et les élus, confrontés actuellement à une importante réorganisation des compétences, ont besoin d'outils prêts à l'emploi pour exercer leur mission auprès des différents publics ; la formation en ligne organisée en partenariat entre Mairie 2000, les agences de l'eau et l'Onema est un excellent exemple de ce qui devrait se multiplier dans les prochaines années ;
- la question du grand public, qui semble être la plus difficile : l'agence fait le pari de la démultiplication car les investissements à consentir pour s'adresser directement au grand public sont trop importants ; dans cette démultiplication, chacun de nous peut jouer un rôle si l'agence met à notre disposition les outils adéquats – vidéos, expositions, documents pédagogiques, publications sur les réseaux sociaux – et c'est bien ce que prévoit ce plan de communication dans la continuité des précédents.

En conclusion, la commission vous propose d'adopter ce plan 2016-2018. Les services travaillent déjà selon ses lignes directrices. Il est essentiel, pour tous les agents de l'agence comme pour tous les membres du comité, de conforter ce cadre de cohérence.

M. FAUCHEUX :

En tant que représentant de la région Centre - Val de Loire, je suis particulièrement intéressé par le plan de communication. L'approche en réseau neuronal, ainsi que l'idée de rechercher de la démultiplication me semblent tout à fait adaptées à l'enjeu et aux contraintes budgétaires que nous connaissons tous dans nos collectivités. Les régions, maintenant chefs de file en matière de biodiversité, mettent en œuvre une politique d'éducation à l'environnement et au développement durable. Il me semble qu'il y aurait des synergies intéressantes à trouver. Dans la région dont je suis le vice-président, les conventions vertes présentent beaucoup d'actions cofinancées agence/région. Nous serions gagnants si nous avions un cadre d'intervention réfléchi, en commun et intégré dans la stratégie de communication de l'agence de l'eau. Ce serait sans doute une façon de gagner en synergie et en cohérence d'actions.

Mme AUCONIE :

Le 22 mars de l'année prochaine, journée internationale de l'eau, nous pourrions imaginer une belle opération du comité de bassin sur chacun des territoires, à travers une action commune qui permettrait une lisibilité à la fois du comité de bassin et de notre politique. Nous avons récolté 6 000 réponses au Sdage sur les 13 millions d'habitants que compte le territoire, ce qui est très largement insatisfaisant. Vous nous proposez un travail de fond qui est remarquable mais insuffisant. Il faut continuer dans ce sens.

Par ailleurs, des événements d'envergure sont organisés sur le territoire du comité de bassin dans chacun des départements, sur chacune des régions. Ne serait-il pas opportun que le comité de bassin et l'agence l'eau aillent vers ces opérations et communiquent par un moyen que porteraient les élus, pas forcément les salariés, ce qui nous permettrait d'être un peu plus offensifs en termes de communication sur une cible importante ? Nous avons en Indre-et-Loire un événement qui s'appelle la Forêt des livres. Nous pourrions y organiser un prix de l'eau de façon à nous retrouver devant plusieurs dizaines de milliers de personnes. Le président du comité de bassin aurait la capacité de prendre la parole devant l'ensemble de l'auditoire. Planifier des actions un peu *punchy* organisées, soutenues et mises en œuvre par les élus aurait du sens.

M. QUENOT :

Il faut effectivement informer, et pas seulement communiquer, sur les échecs ; je pense particulièrement aux objectifs non atteints et qui ont été reportés. Par ailleurs, je propose d'éviter de notre vocabulaire certaines formulations à la limite trompeuses de type « rééquilibrage des redevances au profit des consommateurs ». Nous entrons dans une nouvelle ère. J'espère que nous irons très vite sur les objectifs, y compris ceux qui sont près d'être atteints. Il faudrait une action particulièrement virulente pour atteindre des résultats honorables.

M. ROUSSEAU :

Je relève dans la présentation la perte de confiance dans les collectivités locales et les élus. Cela interpelle dans la mesure où ce sont des acteurs qui jouent un rôle essentiel par rapport à l'eau, en même temps que les établissements publics (Onema et agences de l'eau). Je note une impression de double mouvement. Au fond, l'action de l'agence devrait nous questionner, de même que l'action de communication. Que faudrait-il faire pour qu'il en soit différemment ? Nous savons bien qu'il n'est pas facile de communiquer en raison des coûts, des complexités de bassin et des problèmes de relais d'opinion. Une communication nationale devrait passer par les six bassins en même temps, ce que nous n'avons jamais véritablement réussi à quelques exceptions près. La commission Communication devrait-elle essayer d'analyser la perte d'audience et du manque de confiance dans les collectivités ? Pourquoi notre établissement n'est-il pas mieux considéré du grand public ?

M. DORON :

Je voudrais évoquer les conventions qui existent entre les agences et différentes structures, notamment celle que je représente de pêche et de protection des milieux aquatiques, particulièrement la convention qui intéresse la mise en œuvre de l'accord-cadre national relatif à l'eau et à l'éducation à l'environnement. Je rappelle également la convention qui a été signée entre

l'Education nationale et notre structure. Ces conventions existantes emportent certaines contraintes. Concernant la convention entre l'agence et les fédérations en particulier, je souligne notamment la nécessité de la faire évoluer dans la structuration des quatre thématiques du plan pluriannuel d'action. Je pense au volet « éducation à l'environnement » à l'intention des publics scolaires. Le débat qu'il y a eu en conseil d'administration la dernière fois exclut de cette convention ce volet « éducation à l'environnement ». En appui à ce qui est développé par les régions, le développement et l'intégration de ce volet dans nos conventions-cadres constitueraient un outil d'accompagnement de la stratégie de communication de l'agence.

Pour le reste, le plan de communication me paraît largement structuré, avec des moyens qui nécessitent d'évoluer. Toutefois, il faut prendre garde aux réseaux sociaux qui permettent de donner la parole à des gens qui n'ont pas forcément la culture et la connaissance.

Mme BRUNY :

Je souhaiterais une confirmation d'ordre pratique, à savoir si la formation en ligne est bien ouverte à tous mais pas seulement aux élus.

Mme OPERIOL :

La formation est prévue et organisée pour les élus mais absolument ouverte à tous.

M. COUTURIER :

Il existe certainement des temps forts dans la vie du comité de bassin, entre autres les forums de l'eau. Sans que ce soit forcément onéreux pour les services de l'agence, il faudrait faire en sorte que ce ne soit pas aussi discret que cela peut l'être parfois sur un territoire donné. Il faudrait essayer de faire une communication plus importante auprès du grand public à propos du territoire où le forum a lieu.

Etant président d'un Sage, nous organisons un rendez-vous du Sage une fois par an. Je propose de regarder avec vos services ce qui peut être mis en œuvre comme moyens supplémentaires pour communiquer. Le prochain rendez-vous du Sage que nous organisons portera justement sur l'adaptation au changement climatique. Il faut que les moyens convergent vers ces événements. Les rendez-vous du Sage permettent toujours une sortie sur le terrain, sur tout le territoire du Sage. Il y a certainement matière à échanger pour faire connaître ces événements afin d'amener les gens à consulter le site de l'agence parce qu'ils n'iront pas d'eux-mêmes.

Mme ANTON :

L'éducation à l'environnement et au développement durable doit être mise en valeur dans cette restitution qui a été très claire et pertinente. C'est véritablement la clé pour faire évoluer les mentalités. Nous ferons avancer la situation grâce au public jeune qui représente la génération future ; ce sera beaucoup plus difficile de faire évoluer les adultes que nous sommes, qui ont déjà leurs propres habitudes. Il s'agit de mettre en œuvre une communication efficace pour réussir à capter ce public jeune qui se désintéresse du sujet. A l'échelle de la ville, nous organisons des journées « environnement et santé ». C'est toujours le même public, finalement déjà sensibilisé, que nous arrivons à attirer. Pour arriver à capter un nouveau public et l'intéresser, il faut trouver un fil conducteur qui va les amener à s'approprier le sujet, dont la méconnaissance entraîne sa minimisation par ailleurs.

Mme MORAGUES :

Je souhaite savoir s'il relevait du rôle de la commission Communication d'informer les collectivités en cas de doublement de la redevance, comme il a pu y avoir pour les collectivités qui n'avaient pas de plan de gestion de leurs réseaux d'eau potable, et d'informer les entreprises en cas d'évolution dans la réglementation qui aurait des impacts directs.

Mme OPERIOL :

Comme il s'agit d'informer et de favoriser la compréhension des objectifs, cela fait effectivement partie de l'information technique que nous mettons en place avec la direction des redevances ou la direction des interventions de l'agence.

M. SAILLARD :

Ce sujet de perte de confiance porte un coup à la crédibilité de nos institutions, des élus, des collectivités locales et de l'Etat, toutes ces structures qui sont la base d'une démocratie. Depuis quelques dizaines d'années, le fait d'avoir communiqué sur le négatif a été pénalisant pour la compréhension que nos concitoyens peuvent avoir de nos problématiques. La Bretagne a résolu énormément de problèmes, notamment relatifs aux pollutions agricoles. Il ne s'agit pas de nier les problèmes existants mais de valoriser les résultats positifs pour encourager les gens. Il faudrait que l'ensemble des participants qui siègent ici adoptent cet axe de communication. Il faut être à la fois objectif et positif.

M. DORON :

Concernant les réseaux sociaux, pour apporter une petite note d'humour dans le comité de bassin, je cite Umberto Eco : « *Les réseaux sociaux ont donné le droit de parole à des légions d'imbéciles qui, avant, ne parlaient qu'au bar après un verre de vin et ne causaient aucun tort à la collectivité. On les faisait taire tout de suite alors qu'aujourd'hui, ils ont le même droit de parole qu'un prix Nobel. C'est l'invasion des imbéciles.* »

M. ROUSSEAU :

Un diagramme à la page 63 évoque un taux de satisfaction des Français vis-à-vis de la qualité de l'eau des rivières et des lacs de 60 % alors que seules 26 % ou 30 % des eaux sont en bon état. A partir de quelles informations ces points de vue se construisent-ils ? Le jugement d'une personne peut révéler des contradictions dont nous-mêmes n'avons pas toujours conscience.

M. le président :

Je vous demande de vous prononcer sur le plan de communication. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

- *Plan de communication 2016-2018.*

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2016-03 du 10 mars 2016.

PRÉSENTATION DE LA MISSION DE COOPERATION INTERNATIONALE ET BILAN DES ACTIONS 2015

Point n°3 de l'ordre du jour

M. le président :

L'agence et le comité de bassin interviennent régulièrement dans différentes instances internationales, notamment le Forum mondial de l'eau, les réunions du RIOB (réseau international des organismes de bassin) au côté d'aides techniques et financières à des projets de solidarité et à des projets institutionnels.

M. STEIN :

Comme pour la communication, c'est la première fois également que nous présentons la politique internationale de l'agence devant le comité de bassin ; sachant qu'un bilan de la coopération internationale est régulièrement produit dans le dossier du comité de bassin en fin d'année.

En matière d'activités 2015, je souhaite faire un petit focus sur le Népal. Nous intervenons en général dans le cadre d'actions de développement. Mais régulièrement, nous sommes sollicités via notre ministère de tutelle concernant des aides en urgence auprès d'ONG lors de catastrophes naturelles. Nous sommes intervenus de la sorte en Haïti et aux Philippines. Nous avons opéré avec les cinq autres agences de l'eau au Népal pour permettre la réhabilitation d'ouvrages d'eau potable et d'assainissement, suite aux séismes d'avril-mai 2015.

[Projection d'un film concernant les actions menées au Népal en 2015]

M. STEIN :

La légitimité des actions à l'international des agences de l'eau émane de la loi Oudin-Santini de 2005 qui permet à la fois aux collectivités et aux agences de l'eau de prendre 1 % sur leur budget pour financer ce type d'actions. Pour les agences, cela correspond à 1 % des redevances. Il s'agit d'actions de coopération décentralisée au bénéfice des populations défavorisées pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Le potentiel annuel à l'échelle des collectivités et agences de l'eau est de 120 millions d'euros. Lorsqu'un opérateur apporte 1 €, en général cela amène au minimum 3 € supplémentaires d'autres partenaires.

Je vous présente le bilan et caractérisation 2014 de l'ensemble du dispositif à la fois collectivités et agences. Les chiffres de 2015 sont disponibles pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne ; par contre, ils ne sont pas encore sortis pour le niveau national. En 2014, 25 millions d'euros ont été engagés dont 20 millions au titre de la loi Oudin-Santini et 5 millions au titre de la loi Thiollière. Sur ces 25 millions, les agences contribuent pour plus de 12 millions, les collectivités apportant à peu près l'équivalent. Les 25 millions sont encore éloignés de l'objectif de 60 millions que nous nous sommes fixé.

Concernant les engagements par type d'organisme, les agences concourent pour plus de la moitié des contributions, suivies de près par les grandes villes et les agglomérations, avec les syndicats d'eau d'agglomération ou départementaux. Les contributeurs sont toujours à peu près les mêmes. Dans le top 10 des contributeurs au titre de l'année 2014, nous avons : les six agences de l'eau, la ville de Paris, le SEDIF (syndicat des eaux d'Ile-de-France), le SIAAP (syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne) et l'agglomération de Lyon. L'agence de l'eau Loire-Bretagne arrive à la cinquième place des contributeurs au titre de 2014.

Concernant les acteurs engagés, il y a pléthore avec à peu près 500 grandes et petites villes, agglomérations, départements, régions, syndicats d'eau et agences de l'eau, mais 85 % des contributions émanent de 21 acteurs. Pour arriver à passer de 25 millions de contributions à 60 millions, il faut convaincre les collectivités d'entrer dans le dispositif. La réflexion au niveau de la commission de coopération internationale a conduit à focaliser sur la vingtaine de grandes collectivités qui s'investit déjà (en leur demandant de contribuer un peu plus), mais surtout à aller chercher les collectivités qui n'interviennent pas encore dans ce dispositif aujourd'hui.

Les actions menées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'inscrivent bien dans le cadre de la politique internationale et communautaire de la France pour l'atteinte des objectifs du millénaire.

En matière de coopération institutionnelle, l'agence de l'eau Loire-Bretagne apporte un appui financier via un opérateur qui est l'Office international de l'eau. En effet, l'agence n'a pas la disponibilité pour effectuer elle-même le suivi de ces partenariats. L'appui technique s'accomplit par la mise à disposition d'experts de l'agence. Le tout est concrétisé par des plans d'action bisannuels. Les partenariats sont engagés au nom de l'agence Loire-Bretagne, même si les objectifs et les actions prioritaires sont définis avec l'Office international de l'eau.

La méthode consiste, dans chaque pays, à un appui à la mise en place d'une politique de l'eau nationale, via une aide à la rédaction d'une première loi sur l'eau ou à l'adaptation d'une loi sur l'eau existante, en plus de l'aide à l'organisation administrative. Parallèlement, nous faisons une expérimentation sur un bassin pilote des méthodologies et des outils de planification et de métrologie. Dans certains pays, notamment le Cambodge, le Laos ou le Burkina Faso, nous avons mis en place un Sdage et un programme de mesures avec son financement.

Nous avons réellement défini une politique internationale de coopération institutionnelle à partir de 2008. Auparavant, nous avons été sollicités par notre tutelle pour engager des partenariats avec les pays du PECO (pays d'Europe centrale et orientale) quand ils sont entrés dans l'Europe en 2004, dans le but de les intégrer à la DCE (directive-cadre sur l'eau). Après 10 ans de partenariat avec la Hongrie, nous passons à un autre système qui consiste, aujourd'hui, à solliciter des collectivités de notre bassin à nouer des partenariats particuliers avec des collectivités hongroises. De la même façon, la tutelle a demandé à chacune des agences de lancer une coopération avec les pays du BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). Depuis 2006, nous avons un partenariat avec le Brésil, sachant que nous avons la chance d'être jumelée à la première agence de l'eau du Brésil, l'une des rares qui fonctionne bien.

A côté de ces 2 partenariats historiques, notre politique de coopération institutionnelle s'est focalisée sur deux zones : l'Afrique, avec le bassin du Niger et de la Volta, et l'Asie avec le bassin du Mékong. Un premier partenariat avec le Mali a été signé en 2009 puis suspendu depuis 2011 surtout pour des raisons de sécurité. Nous avons également engagé une convention de partenariat avec l'agence de l'eau du Nakanbé au Burkina Faso, avec une extension au Ghana pour avoir une approche transfrontalière. Le bassin du Niger couvre dix pays, ce qui constitue une problématique considérable hydrologiquement, au-delà des considérations politiques. Il s'agissait d'un premier galop d'essai, sachant que l'agence de l'eau Loire-Bretagne avait fait preuve à l'époque d'un certain optimisme.

Par contre, le partenariat avec l'agence de l'eau du Nakanbé, sur le bassin de la Volta Blanche, fonctionne à merveille. Cette agence de l'eau dispose d'un comité de bassin, d'un conseil d'administration et perçoit des redevances sur le secteur minier. Nous étendons ce partenariat vers l'aval avec le Ghana. Nous travaillons simultanément avec les Burkinabés et les Ghanéens pour avoir une vision globale de ce bassin de la Haute-Volta.

Concernant le Mékong, nous avons compté sur un effet domino, en commençant par le Vietnam puis en enchaînant par le Laos et le Cambodge, avec toujours le même principe d'un appui au niveau national et d'une expérimentation sur un bassin pilote. Nous travaillons avec les cinq pays aval du Mékong tandis que le pays le plus en amont, c'est-à-dire la Chine, n'a pas besoin de nous. La seule difficulté, c'est que ce sont les Chinois qui gèrent l'amont, avec les barrages, ce qui ne facilite pas notre action. Que ce soit au Vietnam, au Laos ou au Cambodge, nous avons toujours choisi avec nos partenaires asiatiques des affluents du Mékong pour implanter les bassins pilotes : le bassin du Dong Nai au Vietnam et le bassin de la Nam Ngum au Laos. Près de Vientiane, le bassin de la Nam Ngum s'étale sur 8.000 km², avec d'importantes ressources hydroélectriques qui ne bénéficient pas aux Laotiens mais surtout à la Chine.

M. le président :

La Chine a prévu des centaines de milliards de dollars de travaux sur le bassin du Mékong.

M. STEIN :

Au Cambodge, nous avons également choisi un affluent du Mékong qui est la rivière Stung Sen. Il s'agit d'un bassin de 16 000 km², peu urbanisé, mais avec des projets de barrage à vocation agricole et hydroélectrique.

Après une mission exploratoire en Birmanie (Myanmar) en 2015, nous programmons une nouvelle mission le mois prochain pour définir avec nos partenaires birmans le bassin pilote sur lequel nous travaillerons.

En matière de bilan et résultats de nos coopérations institutionnelles, nous avons engagé 2,5 millions d'euros, l'agence Loire-Bretagne étant motrice dans ce dispositif en mobilisant en même temps ses experts. Nous avons instauré six partenariats vivants et dynamiques pour lesquels nous établissons des programmes de mesures, nous formons des cadres locaux et actuellement, nous recherchons la synergie entre les aides de solidarité et l'institutionnel.

En matière justement de coopération de solidarité, il s'agit d'aides pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement via des ONG, des associations et des collectivités de notre bassin. L'objectif affiché par Loire-Bretagne consiste à atteindre le 1 % en 2018, c'est-à-dire à la fin du 10^e programme. Concernant les critères d'éligibilité, les projets retenus sont essentiellement des projets « eau potable et assainissement ». L'irrigation n'en fait pas partie. Sont concernées les

zones particulières comme l'Afrique du Nord, la Méditerranée, l'Asie du sud-ouest, les Caraïbes, l'Afrique subsaharienne et Madagascar.

Dans le cadre de la révision de notre 10^e programme, et afin de solliciter au mieux le portage des projets par des collectivités, nous avons augmenté nos taux d'aides de solidarité de 50 % à 60 % pour les associations et ONG et à 80 % pour les collectivités. Nous espérons de la sorte mobiliser les collectivités qui ne sont pas encore rentrées dans le dispositif du 1%.

En termes de bilan, au mois de janvier 2016, plus de 300 projets ont été engagés dont 200 « eau potable », avec une prépondérance de l'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali) et de Madagascar.

La mobilisation des collectivités et des associations prédomine sur les deux régions Pays de la Loire et Bretagne.

Lorsque nous engageons des fonds, notre premier souci est la pérennisation et l'appropriation par la population locale des ouvrages et équipements. Pour cette raison, nous avons instauré des règles préalables à nos investissements, dont :

- la participation active des habitants ;
- un suivi continu pendant et après les travaux ;
- la mise en place d'un comité de gestion par ouvrage ;
- une contribution de la population au service de l'eau pour la responsabiliser.

Des évaluations sont faites sur ces projets. Depuis 2008, j'ai personnellement évalué 71 projets, ce qui fait à peu près 20 % des projets financés, dont 59 projets financés par l'agence Loire-Bretagne. A titre d'optimisation, lors de mes missions de suivi, j'ai également évalué des projets d'autres agences de l'eau.

M. le président :

Ceux et celles qui seraient intéressés par ces actions peuvent s'inscrire à la commission coopération internationale. Je remercie M. Stein de l'excellent et important travail qu'il réalise dans ce domaine, ainsi que pour le suivi croisé mis en place avec les 5 autres agences de l'eau françaises.

PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Point n°4 de l'ordre du jour

Mme MOATAR :

Je suis professeure à l'université de Tours. J'ai initié des études concernant l'impact du changement climatique il y a déjà six ou sept ans. Je suis heureuse de mener ensemble avec vous des actions au titre du changement climatique.

M. le président :

Mme Moatar sera le grand témoin de la réflexion et des discussions que nous aborderons. Commençons déjà par la présentation d'un petit document élaboré par M. Dantin, mon collègue président du comité de bassin Rhône-Méditerranée et Corse qui a pris de l'avance sur ce sujet. Ensuite M. Boissel, le directeur du centre de Météo France de Bourges, nous rejoindra pour intervenir à son tour.

[Projection d'une interview de M. Dantin]

M. le président :

Le bassin Seine-Normandie s'inscrit dans la même démarche que nous, en se lançant également dans cette réflexion.

Je demande à M. Boissel, directeur du centre de Météo France de Bourges, de venir nous présenter son travail sur des aspects du changement climatique déjà observables et ceux auxquels nous devons nous attendre dans les années à venir.

Ensuite, M. Mérot de l'Inra (Institut national de la recherche agronomique) de Rennes nous présentera également un dossier.

Mme Moatar pourra à son tour nous donner ses impressions. Cet après-midi, nous aurons une table ronde qui présentera trois actions intéressantes en cours sur notre bassin.

M. BOISSEL :

Mesdames et messieurs, bonjour. Merci, M. le président, de me permettre de m'exprimer au nom de Météo France sur ce sujet, notamment dans le cadre de votre démarche d'adaptation.

Le changement climatique fait l'objet de sujets d'actualités, notamment à la suite de la COP 21. Néanmoins, cela fait tout de même un peu plus de trente ans que la communauté scientifique et climatologique s'intéresse à ce sujet. Effectivement, il est temps de réagir à tous les niveaux.

Je vais essayer de démarrer à partir de données concrètes, notamment en ayant une vision globale, pour revenir à une échelle plus locale puis me focaliser ensuite sur la problématique de l'eau. Nous pouvons entamer la présentation à partir des résultats du rapport du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Le changement climatique est une réalité constatée depuis le début de l'ère préindustrielle, avec une accélération importante sur les quelques dernières décennies. Le GIEC nous rapporte que depuis l'ère préindustrielle, les températures ont augmenté de 0,85°C. Le réchauffement est le plus flagrant essentiellement sur les trois dernières décennies comparativement aux 1400 dernières années.

En France, le réchauffement dépasse 1°C, ce qui s'explique par le fait que nous sommes sur un continent donc l'inertie est moindre que sur les océans. Les années les plus chaudes sont les plus récentes. Ce réchauffement est en train de s'accélérer, ce qui va forcément avoir des répercussions sur d'autres paramètres que la température, dont la pluviométrie.

De manière plus régionale, j'ai choisi quelques points particuliers représentatifs du bassin : le Puy, Orléans et Lorient. L'évolution à l'échelle nationale se retrouve un peu partout. Depuis les années 50, la tendance au réchauffement s'accélère.

En matière d'impact sur les précipitations, certes nous pourrions considérer que les températures augmentent, du coup le cycle de l'eau s'accélère, qu'il y aura plus d'évaporation et qu'il pleuvra plus. Cela procède d'une certaine logique. Néanmoins, il faut prendre en compte également le transport atmosphérique en se demandant à quel endroit il pleuvra plus.

Nous avons fait un petit état des lieux de l'évolution des précipitations sur la période 1959-2009. Nous nous sommes rendu compte que globalement, les deux tiers nord du territoire auraient eu tendance à recevoir un peu plus de précipitation. A Bourges par exemple, entre la normale 1961-1990 et la normale 1981-2010, nous avons eu 40 mm de plus ; sur 750 mm, cela représente moins de 10 % mais c'est relativement important.

Par ailleurs, l'observation d'une déclinaison par saison de cette évolution des précipitations fait apparaître que c'est surtout en hiver que le sud de la France est impacté par un déficit de précipitation.

En considérant l'évolution des précipitations sur le Puy, Orléans et Lorient, la tendance à la hausse est plus importante qu'ailleurs sur la partie Bretagne. Néanmoins, il ne faut pas en tirer des conclusions hâtives. A l'échelle de la France, il s'agit d'une petite augmentation, ce qui ne restera pas le cas lorsque nous aborderons la partie simulation.

Concernant les périodes de sécheresse, c'est-à-dire de conjonction de fortes températures et du déficit en précipitations, nous avons considéré l'indice SWI (*soil wetness index*) ou indice de sécheresse des sols. Ainsi, les surfaces touchées par la sécheresse auraient tendance à progresser comparativement à il y a quelques années. Ce n'est pas évident partout sur nos trois stations (Puy, Orléans et Lorient). En revanche, ce serait plus manifeste sur l'Auvergne que sur le Centre ou la Bretagne.

Après le constat de quelques frémissements sur certains paramètres, notamment la température et l'indice de sécheresse, un peu moins sur la pluviométrie, intéressons-nous maintenant à tout ce qui

est scénario de changement climatique. Les scénarios d'émission de gaz à effet de serre présentés par le GIEC lors de son dernier rapport sont relativement connus. Je vais m'intéresser essentiellement à deux scénarios :

- le scénario pessimiste, sans prise de conscience et avec émission de gaz à effet de serre de manière considérable ;
- le scénario optimiste, avec une véritable prise de conscience et une véritable atténuation de l'émission de gaz à effet de serre, vers lequel tendaient les résultats de la COP 21.

A ces scénarios extrêmes sont associées des plages de températures. Si nous continuons à émettre au rythme actuel, nous nous retrouverions avec une augmentation moyenne de la température à l'échelle du globe de 5°C par rapport à l'ère préindustrielle – ou de 4°C par rapport à la fin du 20^e siècle – ou avec une augmentation de 2°C dans le cas d'un scénario qui limiterait drastiquement l'émission de gaz à effet de serre, ce qui serait beaucoup moins impactant en termes de conséquences.

Pour résumer, l'objet de l'accord de la COP 21 consisterait à maintenir le réchauffement global en dessous de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle. Pour y parvenir, il s'agit de « viser un pic des émissions mondiales de gaz à effet de serre dès que possible ». Il n'y a rien de chiffré. Il s'agit également, dans la deuxième partie du siècle, de parvenir à un équilibre entre les émissions humaines et la manière dont le gaz carbonique serait capté, notamment par l'océan et les forêts. Il n'existe aucune contrainte derrière. D'après le calcul des scientifiques du GIEC, pour avoir une évolution de température de l'ordre de 1,5°C à 2°C, il faudrait réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 à 70 % d'ici 2050. Jusqu'à preuve du contraire, les accords ne présentent pas de chiffres. Les scientifiques du GIEC ont évalué que la somme des contributions des pays ayant participé à la COP 21 permettrait d'arriver à 3°C, ce qui est loin du 1,5°C. Nous pouvons être optimistes. Cependant, dans les réflexions que nous serions amenés à poursuivre, il faudra viser des scénarios un peu plus pessimistes et ne pas verser dans l'angélisme.

Il est bon de ne pas avoir la mémoire courte et de tenir ses engagements. Le GIEC de 2001, suivi d'une COP, a fait des propositions. Tous les pays se sont engagés avec de bonnes volontés. Le président Chirac avait d'ailleurs lancé à cette occasion : « La maison brûle ». Malheureusement, nous constatons qu'elle continue à brûler. Différentes simulations d'émission de gaz à effet de serre ont été effectuées en 2001. Les émissions réelles, entre 2001 et maintenant, ont suivi le scénario du pire. Pourtant, les politiques internationaux s'étaient engagés à respecter certaines dispositions. Il faut véritablement atténuer la tendance.

Concernant la France, les simulations de Météo France montrent une augmentation de l'ordre de 4°C en hiver, de 2°C dans le cadre du scénario optimiste. La situation se corse en été, avec une augmentation d'à peu près 2°C dans le scénario optimiste mais qui peut atteindre 6°C si nous poursuivons les émissions actuelles, ce qui posera rapidement des problèmes en termes d'évaporation et de ressources en eau.

Nous avons effectué quelques simulations pour voir la manière dont les températures peuvent évoluer au cours du 21^e siècle sur les horizons proche, moyen et lointain, selon les deux scénarios.

Sur la période de référence (1976-2005) qui représente le climat actuel, les deux scénarios sont identiques.

A l'horizon proche (2021-2050), nous notons une tendance à une évolution des températures chaudes vers le nord-est mais sans grande différence entre les deux scénarios. La différenciation entre les deux scénarios ne se fera pas à cette échéance. L'accélération aura lieu après.

A l'horizon moyen (2041-2070), le scénario pessimiste montre une invasion des températures chaudes beaucoup plus importantes sur le sud-ouest, en remontant vers le centre et le nord-est. Par contre, cette tendance est un peu plus limitée sur le scénario optimiste. Les scénarios sont relativement différents vers la fin du siècle, avec de fortes températures sur le scénario pessimiste et une stabilisation éventuelle sur le scénario optimiste.

Si nous prenons l'exemple de la région Centre, à la fin du siècle, elle se trouverait sur une échelle de température moyenne comprise entre 12°C et 14°C, avec un scénario pessimiste qui la ferait passer entre 14°C et 16°C. Je rappelle que la température moyenne actuelle se situe entre 11°C et 12°C sur la région Centre.

En matière d'évolution des précipitations, j'ai ressorti des simulations qui ont été effectuées sur les trois régions qui nous intéressent (Auvergne, Centre et Bretagne).

Nous constatons peu d'évolution à l'échelle annuelle. Ainsi, il faudrait regarder les disparités saisonnières puisque l'hiver va compenser l'été en termes de précipitation. Le scénario pessimiste aurait tendance à augmenter les précipitations en hiver tandis que le scénario optimiste propose un statu quo, quelle que soit la région. En revanche, quel que soit le scénario, la tendance est à une baisse des précipitations en été dans toutes les régions, notamment dans le sud de la France.

Pour connaître l'état de la ressource en eau, il faut étudier les indices de sécheresse. Sur la région Centre, en allant vers l'aval du bassin, les scénarios proposent une baisse considérable de la ressource en eau même l'hiver. En été, une grosse partie du nord-ouest de la France serait impactée par des sécheresses encore plus sévères. Ce n'est pas parce qu'il pleuvrait plus l'hiver dans le cadre d'un scénario pessimiste que forcément, le sol pourrait facilement garder cette eau. Par conséquent, le problème de la ressource en eau peut être relativement impactant, quel que soit le scénario.

En résumé, il faut s'attendre à :

- une augmentation de température ;
- une augmentation du nombre de jours de vagues de chaleur, surtout pour le scénario pessimiste ;
- une poursuite de la diminution de vagues de froid ;
- une augmentation des pluies hivernales et une diminution en été ;
- un renforcement du taux de précipitation extrême ;
- une augmentation des épisodes de sécheresse.

Si vous voulez approfondir le sujet, je vous conseille de visiter le portail internet DRIAS qui a été mis en place sous l'égide du ministère de l'Ecologie et du Développement durable. Il présente toutes les simulations faites par les modèles de Météo France et de l'Institut Pierre-Simon Laplace et constitue une mine d'informations pour ceux qui veulent travailler sur l'adaptation au changement climatique.

Climat HD est une application que l'on peut trouver directement sur le site de Météo France. Plus simple d'utilisation, très pédagogique, elle permet une présentation du climat passé et du climat futur.

Par ailleurs, les archives du climat sur meteofrance.fr permettent d'accéder à des données anciennes de toutes formes, mesurées par les écoles normales, les organismes agricoles ou Météo France.

[Applaudissements]

M. MEROT :

Je travaille sur l'adaptation au changement climatique dans le Grand Ouest. Une publication parue en février 2016 dans *Science* montre le nombre de mois de pénurie d'eau annuelle dans le monde sur la période 1996-2005. Un certain nombre de régions du monde est touché par cette pénurie d'eau, dont toute l'Afrique saharienne ainsi que l'ouest et le nord de la France. La difficulté de la pénurie d'eau à venir a déjà été soulignée par M. Boissel.

Il s'agit de changement climatique et non pas de réchauffement climatique. Pendant longtemps, le réchauffement climatique a été évoqué. Pourtant, cette élévation des températures moyennes annuelles s'accompagne d'autres éléments tels que la modification des précipitations, l'augmentation de la nébulosité et la recrudescence de l'évapotranspiration. Il s'agit d'une variation importante, tendancielle et observable du climat. L'eau sera le sujet principal du changement climatique dans notre bassin.

Pour caler les idées, je vous propose une classification en quatre modifications des pressions liées au changement climatique, qui présentent toutes des enjeux différents en termes d'adaptation :

- une modification tendancielle des pressions sur la ressource : la température augmente en moyenne régulièrement ;
- une variabilité des facteurs climatiques plus forte ;
- des événements extrêmes plus fréquents, qui peuvent entraîner des ruptures des systèmes naturels ou des systèmes économiques et sociaux ;
- une modification du contexte extérieur à la région : le changement climatique qui existe également ailleurs est susceptible de venir nous impacter.

Les trois dernières modifications ont trait à la variabilité et à l'incertitude. La montée de l'incertitude constitue un élément important dans la façon dont nous devons aborder cette nouvelle problématique du changement climatique. Nous ne pourrions pas travailler comme nous le faisons autrefois en pensant que les choses étaient certaines. Par exemple, en hydrologie, nous pouvons calculer une fréquence centennale d'une crue si nous savons que le système est permanent ou que les conditions extérieures sont les mêmes. Par contre, si le système évolue, théoriquement, nous ne pouvons plus calculer les crues centennales.

Je souhaite également aborder en préliminaire le sujet du changement climatique face à la question des usages de l'eau. Nous sommes tous des usagers de l'eau. Il existe deux types d'usage :

- celui qui consiste à utiliser l'eau qui coule, qui circule – l'eau des lacs et des rivières – ce que l'on appelle « eau bleue » ;
- celui qui consiste à utiliser l'eau retenue dans les sols pour faire pousser les plantes, ce que l'on appelle « eau verte ».

Nous sommes en présence d'un stock fini d'eau chaque année, avec une répartition de ces ressources entre l'eau bleue et l'eau verte. Finalement, le changement climatique va entraîner une compétition accrue entre ces deux usages.

Concernant l'eau verte, la gestion de l'eau dans les sols représente un des enjeux liés au changement climatique. Quand les sols présentent des réserves en eau abondantes, ils seront cultivés tous de la même façon. Par contre, s'ils renferment moins d'eau, nous aurons une différenciation du potentiel de production des sols, entre ceux qui peuvent retenir beaucoup d'eau et ceux qui ne le peuvent pas. Par conséquent, il s'agit d'avoir une vision plus précise de la façon dont les sols sont constitués et dont nous pouvons les utiliser.

Ensuite, en matière de changement climatique, les débits seront plus impactés que les précipitations. Finalement, le débit représente le résidu d'eau qui ne s'est pas évaporé. Je vous présente une simulation faite sur le bassin versant du Scorff mais nous aurions pu prendre la Loire ou la Seine, les résultats auraient été les mêmes. En Bretagne, la baisse des débits serait, à l'horizon 2100, de l'ordre de 20 à 25 % ; en Pays de la Loire, elle serait de l'ordre de 40 %. Par ailleurs, l'étiage s'accroît mais se prolonge également, ce qui aura pour conséquence des baisses importantes sur les débits moyens mais également des crues et des sécheresses plus marquées.

En matière de biodiversité, à travers des simulations que nous avons effectuées en Bretagne, nous constatons un impact du changement climatique sur les zones humides, ce qui est assez normal puisque celles-ci sont liées à la présence d'eau. Cependant, cette variation est différentielle, c'est-à-dire que nous n'avons pas la même sensibilité selon la position de la zone humide dans le bassin versant. Les zones humides en amont seront impactées directement par les pluies. Ainsi, elles seront fortement influencées par le changement climatique. En revanche, celles qui sont situées à l'aval, qui sont plus liées à la remontée de nappe, seront moins influencées en termes de superficie par le changement climatique. Nous avons simulé des diminutions de superficie des zones humides jusqu'à 25 % à l'horizon 2080-2100 pour les bassins versants en amont.

Toujours en matière de conséquences sur la biodiversité, nous aurons une modification des conditions physicochimiques de l'environnement des organismes aquatiques dans les rivières. Par exemple, le saumon va être impacté par la diminution des débits qui va l'empêcher de remonter les rivières, tandis que d'autres espèces vont être influencées par la modification de la température de l'eau. Il existe également des enjeux sur la qualité de l'eau, avec la baisse de la capacité d'autoépuration des cours d'eau puis une augmentation de la vulnérabilité en raison d'un ralentissement de l'écoulement, d'un ensoleillement plus important ou d'une surlargeur du lit mineur.

J'ai brossé à très grands traits quelques éléments qui illustrent les effets observés ou simulés du changement climatique. Toutefois, le plus important en matière de changement climatique, y compris pour les chercheurs, c'est de travailler avec les acteurs des territoires et de voir comment ils perçoivent ou s'adaptent au changement climatique.

J'ai dirigé le projet CLIMASTER qui concerne le changement climatique dans le Grand Ouest. Le climat est le premier outil de travail des agriculteurs qui étaient a priori les acteurs les plus

intéressés par le sujet. Nous avons cherché à comprendre la perception que ces acteurs avaient du changement climatique en nous appuyant sur trois approches :

- une approche agronomique et sociologique : nous avons enquêté auprès des éleveurs laitiers, qui ont une activité présentant des facteurs sensibles aux caractéristiques des sols et aux évolutions climatiques parce qu'ils ont besoin de fourrage ;
- une approche participative : nous avons approché des agriculteurs réunis en groupes techniques pour leur poser la question du changement climatique dans leur exploitation, pour mettre leur activité au centre de la réflexion ;
- une approche de prospective : nous avons fait des projections du changement climatique sur un territoire donné puis nous avons demandé aux agriculteurs ce qu'ils en pensent et ce qu'ils comptent faire pour s'adapter.

Je vais vous présenter, à travers les conclusions de ces trois approches différentes, comment les agriculteurs perçoivent le changement climatique.

Concernant les éleveurs laitiers, nous avons observé les changements d'itinéraires techniques de l'agriculteur depuis une dizaine d'années dans la culture de maïs. Nous avons recherché la cause de ces changements. Nous avons constaté des changements de pratique liés au changement climatique. Les agriculteurs spontanément ont fait des semis et des récoltes plus précoces. Ils ont également augmenté les indices de précocité des semences de façon à s'adapter à ces nouvelles conditions. Par conséquent, nous notons dès maintenant une adaptation tendancielle des acteurs à ce changement climatique, même s'il existe d'autres causes à ce changement (simplification du mode de travail, respect de l'environnement, etc.).

Nous nous sommes également intéressés à la façon dont ces agriculteurs caractériseraient le changement climatique. Leurs constats sont généralement en convergence avec les observations des climatologues. Puis, nous leur avons posé la question : à quoi est dû le changement climatique ? En classant leurs réponses, nous avons constaté que le critère discriminant n'était ni le type d'exploitation ni l'âge mais le niveau d'études : ceux qui expliquaient le changement climatique en s'appuyant sur la responsabilité des activités humaines – qui est une théorie reflétant la position du GIEC – ont un niveau d'études plus élevé, tandis que ceux qui avaient un niveau d'études moindre n'avaient pas d'explications ou mettaient en cause les cycles. Il apparaît que la connaissance permet de mieux appréhender la question du changement climatique. Ce constat va nous donner un levier d'action.

Ensuite, lors des débats avec les groupes techniques d'agriculteurs, nous nous sommes aperçus qu'ils étaient préoccupés surtout par l'augmentation des températures et la fréquence des événements exceptionnels. Nous avons constaté des menaces, des opportunités – les périodes de récolte s'allongeaient – mais également des atouts (nouveaux débouchés aux productions, diversification des activités...). En l'occurrence, le changement climatique n'était pas vu comme un obstacle à condition de le prendre en compte et de s'y adapter.

Un troisième type d'approche consistait à imaginer des scénarios pour le futur. Par exemple, nous avons posé la question : pour lutter contre le changement climatique, faudrait-il passer en « tout maïs » ou en « toute herbe » ? Les différentes réponses révélaient que les agriculteurs ne s'étaient pas véritablement approprié la question du changement climatique. Ils répondaient que de toute façon, ils s'étaient adaptés jusqu'ici. Ils étaient confiants dans les outils que leur fournirait la coopérative, qui leur donnait les bons conseils et les bonnes semences depuis des dizaines d'années. Ils espéraient continuer ainsi.

En conclusion, les agriculteurs s'adaptent au changement climatique parfois de façon autonome, en profitant même des opportunités qui pourraient se présenter. Nous avons noté deux attitudes, dont une confiance dans la recherche paysanne ou dans les filières, ainsi qu'une perception qui dépend du niveau d'étude. Néanmoins, la question reste à hiérarchiser avec d'autres enjeux.

Nous avons également enquêté sur certains acteurs de l'eau, en l'occurrence des membres des comités locaux de l'eau, avec une approche psychosociale. Nous avons remarqué que ces acteurs en 2011 étaient moins sensibles au changement climatique que les agriculteurs. La vision était plus stéréotypée. La problématique est considérée comme extérieure. Toutefois, une évolution récente est notée avec :

- une appropriation de la question sur le plan technique ;
- une forte demande de connaissance ;
- un rôle important de tous les schémas régionaux.

L'adaptation est par nature au cœur des politiques territoriales, ce qui n'est pas forcément le cas pour l'atténuation qui intéresse plus les filières. Les comités locaux de l'eau avaient constaté au départ un changement climatique peu perceptible. Toutefois, cette vision évolue rapidement. Le sujet émerge dans les plans et schémas territoriaux. Une appropriation s'effectue sur un plan technique. Toutefois, la question peut être ressentie comme secondaire par rapport à la qualité de l'eau dans un certain nombre de cas.

Concernant la position actuelle, nous constatons une prise en compte des enjeux par les décideurs régionaux, les comités de bassins et les agences de l'eau. Je souligne particulièrement l'importance de l'appui des équipes de recherche de proximité dans cette appropriation par les acteurs des enjeux liés au changement climatique, dans une démarche de co-construction. Il s'agit également du rôle des différentes structures de gouvernance comme le comité local de l'eau ou le Creseb (centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau de Bretagne). Nous constatons une évolution de la connaissance et de la prise en compte du changement climatique.

Je vous propose quelques pistes d'adaptation pour alimenter le débat :

- augmenter la ressource (dessalement, barrage, réserves de pluie...);
- augmenter l'irrigation pourrait être une fausse bonne solution ;
- réduire les consommations en hiérarchisant les usages, en utilisant des techniques innovantes et en calculant l'empreinte de l'eau des différents secteurs économiques, des différentes filières et des différentes productions ;
- adapter ou changer les systèmes de production en matière de gestion agricole ;
- augmenter la résilience des exploitations agricoles par l'autonomie protéique et en soutenant les systèmes agricoles réellement durables ou voulant évoluer vers cela ;
- avoir des réflexions qui portent à la fois sur les filières et les territoires ;
- lutter contre le changement climatique ou s'y adapter à l'aide de la biodiversité qui est un atout d'adaptation et d'atténuation.

Nous avons identifié quelques leviers d'action :

- en matière de gestion intégrée des ressources en eau, nous pouvons :
 - o renforcer le rôle des instances de gouvernance collective de l'eau, notamment les CLE ;
 - o renforcer l'approche territoriale ;
 - o intégrer les risques extrêmes dans les scénarios dès le départ parce qu'ils amènent à des ruptures de systèmes ;
 - o nous appuyer sur une recherche qui prend en compte l'incertitude, notamment pour imaginer des solutions sans regret, c'est-à-dire qui sont bonnes quel que soit le type d'évolution qui permet d'avoir une résilience des systèmes ;
- la sensibilisation des acteurs et des gestionnaires territoriaux ;
- la sensibilisation citoyenne à travers les initiatives et débats publics ainsi que la prise en compte de l'équité face à une ressource limitée, au sein du bassin mais également entre les bassins ;
- la mise en place de territoires pilote.

Nous avons également identifié quelques éléments de mobilisation :

- le rôle de la formation et du niveau d'études dans la compréhension des processus ;
- le rôle des collectifs techniques dans l'expérimentation et l'appropriation des démarches innovantes ;
- le rôle de la concertation ;
- le rôle de l'existence de pôles de recherche sur le changement climatique au sein des territoires, les observatoires de recherche étant des endroits où l'on acquiert la connaissance pour voir les évolutions sur le long terme.

[Applaudissements]

Mme MOATAR :

Les deux orateurs étaient très complémentaires. Ils nous ont donné un aperçu des phénomènes déjà visibles sur le bassin, d'autres qui vont sûrement survenir, ainsi que des éléments concernant la ressource en eau. En 2009, nous avons sorti les premières projections climatiques et hydrologiques à l'échelle du bassin. Nous constatons des variations de la température de l'eau qui

avaient des répercussions sur les milieux aquatiques, notamment le débit qui impacte le saumon. Certes, plusieurs de ces projections issues des modèles sont entachées d'incertitude. Néanmoins, les scénarios climatiques résultant des quatrième et cinquième rapports du GIEC, avec des projections différentes, présentent des résultats similaires.

Malgré les incertitudes, nous devons maintenant nous mettre au travail puis réfléchir aux moyens d'adaptation et d'atténuation. Nous, chercheurs, ne pouvons plus le faire tout seuls. M. Mérot évoquait une co-construction chercheurs/acteurs. Je souligne la nécessité d'avoir des observations sur le long terme pour voir les évolutions, pas seulement dans les observatoires de recherche mais également à l'aide des données acquises au niveau du bassin. Dans le bassin de la Loire, les données observées font état de diminutions de débit sur certains secteurs de Loire amont et de l'Allier, ainsi que d'une augmentation de la température de l'eau sur certaines stations. Les projections estiment également la diminution du niveau de la nappe phréatique de 1 à 2 m à l'horizon milieu du siècle et de 4 m localement. Il y a des vérités et des réalités. C'est un peu à vous, qui êtes au cœur de l'action, de donner un souffle aux actions du bassin.

M. FAUCHEUX :

Nous sommes au-devant d'un changement majeur qui commence maintenant à être identifié même s'il s'agit de projections. Nous avons collectivement énormément avancé dans la prise de conscience de ce sujet qu'il y a encore quelques dizaines d'années en arrière. Il y avait un temps où la question était très polémique. Or, elle donne actuellement lieu à un accord international assez large avec un objectif ambitieux. M. Boissel a bien montré les contradictions d'un objectif international. Il n'y a pas de raison que cela change. En même temps, si nous sommes réunis ce jour, c'est parce que nous avons envie que les choses évoluent. La mobilisation locale et internationale permettra d'avancer.

Face au changement qui nous attend, il faut que nous ayons une approche qui relie complètement les questions d'atténuation et d'adaptation. Il s'agit d'adapter les usages de l'eau (eau potable, agriculture, industrie) à ce changement climatique puis en même temps d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre des secteurs émetteurs liés au mode de vie (l'habitat, le transport, la production). C'est en travaillant sur les deux, atténuation et adaptation, particulièrement sur l'industrie et l'agriculture, que nous arriverons à avoir une action cohérente.

Ce que je comprends de la situation, c'est que nous aurons des moments de raréfaction extrême de l'eau. L'histoire des sociétés humaines montre que dans ces conditions, il existe deux options : soit la guerre et c'est le plus fort qui gagne, soit nous arrivons à anticiper ; c'est au niveau de cette seconde option que les politiques publiques sont en principe nécessaires pour arriver à préparer et à gérer la situation de manière pacifiée. Au regard de la raréfaction, il faut être attentif aux populations et aux secteurs sociaux les plus faibles et les moins représentés ; dans un rapport de forces, ce sont forcément ceux-là qui risquent d'en pâtir.

Dans ce contexte, les milieux naturels sont également les grands oubliés ; ils n'iront pas manifester ou faire le siège des ministères pour dire qu'ils veulent de l'eau. Si nos choix vont à l'encontre des milieux naturels, des ruptures extrêmes surviendront puis se retourneront contre les populations, l'agriculture et l'industrie. Nous sommes tous dépendants de l'environnement. Par conséquent, il faut arriver à anticiper en mettant en place des régulations importantes sur le sujet. Pour cela, nous avons besoin très fortement de connaissances beaucoup plus fines à l'échelle du bassin et des régions, dont certaines sont sans doute plus en avance que les nôtres.

En région Centre, nous avons l'ambition de lancer une inflexion dans notre politique afin de soutenir des projets de recherche qui relient des chercheurs, des organisations de la société civile ainsi que des secteurs économiques pour définir ensemble des sujets de recherche, essayer d'identifier des méthodologies puis trouver des réponses pour produire de la connaissance. La question de la gestion de l'eau face au changement climatique, avec les politiques que nous pourrions avoir, constitue un superbe sujet de recherche collective. A priori, nous devrions avoir un dispositif de financement spécial pour ce genre de projet. Démarrer ce genre d'initiative sur la région Centre m'intéresserait beaucoup.

Mme AUCONIE :

Les agences de l'eau ont un rôle majeur à jouer concernant l'information à destination de nos politiques. Lors de la dernière conférence gouvernementale de l'environnement qui a eu lieu au

CESE (conseil économique, social et environnemental), ni dans les propos introductifs du président de la République, ni dans les propos conclusifs du Premier ministre, l'eau n'a été citée une seule fois. Il devrait y avoir à ce niveau des réflexions *bottom-up*, c'est-à-dire du bas vers le haut. Il faut impérativement que les agences de l'eau aient un rôle sur cette thématique, ainsi que les chercheurs universitaires et l'ensemble des acteurs, c'est-à-dire tous ceux qui peuvent avoir un impact sur les réflexions de notre Gouvernement.

Le deuxième sujet est beaucoup plus grave à mon sens. La COP 21 a permis une première suggestion de mesures-cadres publiées par les ambassadeurs puis proposées aux gouvernements. Il se trouve que parmi l'ensemble des contributions nationales (170), 90 % considèrent l'eau comme un des éléments majeurs. L'impact du changement climatique sur l'eau est effectivement important à travers les stress hydriques. Il se trouve que dans l'accord-cadre qui a été ratifié par l'ensemble des gouvernements, l'eau a disparu de l'ensemble des mesures. Même si elle est sous-entendue par des sous-mesures dans un certain nombre de propositions, à aucun moment, le mot « eau » n'est cité dans la COP 21 et dans l'accord signé par les gouvernements. Je trouve cela inquiétant. La COP 21 va être transmise par la France, par Mme Ségolène Royal, au Maroc où aura lieu la COP 22. Il m'apparaît extrêmement important que nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour que l'eau, dans un pays où il s'agit d'un vrai sujet, soit enfin une mesure prise en considération dans ces différents textes.

M. PLESSIS :

Le changement climatique est un enjeu pratiquement partagé par tout le monde et constitue une véritable préoccupation, que ce soit pour l'atténuation ou pour l'adaptation. Des études se font un peu partout, comme au niveau du CESER (conseil économique, social et environnemental régional) des Pays de la Loire où nous venons d'en terminer une sur l'adaptation au changement climatique. Je crois savoir qu'une autre étude a également démarré et va se poursuivre au niveau de l'établissement public Loire. Je pose la question de l'articulation entre toutes ces études. Il ne faut pas que tout le monde se mette à refaire le même travail.

Ensuite, le document à la page 112 affiche les finalités pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Je les perçois comme un enrichissement pour le comité de bassin, de façon à permettre de mieux appréhender les politiques mises en œuvre, en particulier celle liée au Sdage que nous venons d'adapter. S'agit-il d'un nouveau programme, avec de nouvelles mesures à mettre en œuvre, ou s'agit-il simplement d'un appui au programme existant ?

M. PRORIOL :

Nous sommes actuellement, dans chaque département, en train de diminuer le nombre de communautés de communes. D'ici 2020, nous aurons transféré aux communautés de communes la compétence de l'eau et de l'assainissement. J'ai énormément apprécié les informations qui viennent d'être apportées. Auront-elles une emprise sur notre politique ? Les dérèglements climatiques vont-ils amener le Gouvernement et le Parlement à voter une loi qui supprime tous les petits syndicats d'eau, qui pratiquent des prix de l'eau pas très élevés, mais qui parfois sont accusés de mauvaise gestion ? Le comité de bassin et l'agence de l'eau Loire-Bretagne vont-ils adapter leur politique en fonction des nouveaux interlocuteurs territoriaux que vont être les présidents des nouvelles communautés, qui ont terriblement pris de l'ampleur et qui essayent de s'approprier une compétence à laquelle ils ne sont pas tellement préparés ?

M. ROUSSEAU :

Je trouve extrêmement intéressant que nous puissions avoir devant le comité de bassin des exposés de nature scientifique. Je note une innovation. L'exercice de la recherche amène une part d'incertitude. Nous devons accepter la progression qui résulte du travail des chercheurs. Quand la décision prise s'appuie sur des visions entièrement validées par les communautés, c'est intéressant. Maintenant se pose la question du fonctionnement de notre comité de bassin, ainsi que des institutions comme le conseil d'administration et ses commissions. Il n'est pas certain que ce soit toujours en fonction d'une rationalité technique et scientifique mais souvent aussi en fonction des rapports d'intérêts. C'est la nature du comité de bassin dans sa constitution. Si nous devons progresser, c'est certainement à ce niveau également. Je ne discute pas toutes les autres transformations de la société au niveau des collectivités, par exemple sur des sujets très

importants d'organisation, de rationalisation. Dans cette affaire de la décision par les intérêts, il y a quelque chose à creuser. Dans la loi de 1992, la notion de la gestion de l'eau par les milieux et non par les usages est rentrée. C'est normal parce que quand les usages se querellent entre eux, ils finissent toujours par oublier la ressource naturelle et ses questions. Cette idée notion doit être présente à notre esprit.

Concernant la COP 21, même si elle rencontre quelques difficultés, je pense qu'avant de commencer à résoudre les problèmes, il faut les faire connaître, faire en sorte que les acteurs puissent à un moment en prendre conscience.

Ensuite, le sujet de l'eau n'est effectivement pas abordé dans la COP 21. J'ai l'impression qu'il est tellement conflictuel qu'il en a été écarté. La loi biodiversité crée une institution qui s'appelle l'Agence française de la biodiversité, réunissant quatre organismes, dont l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques). L'Onema nous concerne au premier chef puisqu'au fond, il a été créé pour le besoin des agences de l'eau, pour la politique de l'eau. Cette agence est construite à partir d'un élément dominant qui est l'Onema et ses agences de l'eau parce qu'à mon sens, tout cela est lié. Le conseil d'administration de l'Onema a proposé que l'Agence française de la biodiversité soit appelée Agence de l'eau et de la biodiversité, ce qui est logique. Il est effectivement possible de construire des politiques de biodiversité à partir de l'eau. Naturellement, cela a été refusé. Je me demande s'il s'agissait d'une idéologie qui était en marche. Je suis un adepte de la défense de la biodiversité mais également de l'eau. S'agissait-il d'un groupe de pression qui était en marche ? J'ai regretté que cette image ait été un peu brouillée. L'avenir de la biodiversité est lié à l'eau.

M. PIRIOU :

Les deux interventions scientifiques nous éclairent sur un certain nombre de sujets, en particulier les cartes qui ont été montrées par M. Boissel à l'échelle nationale. J'observe une diversité des impacts et des indicateurs sur le territoire français. Il en est de même pour le bassin Loire-Bretagne, il existe une grande diversité du territoire. Par conséquent, l'uniformité est à proscrire de notre étude prochaine concernant l'adaptation. Il faudra territorialiser les impacts, les indicateurs du changement climatique. Les adaptations sont complètement différentes d'un territoire à l'autre. Il faudra en tenir compte.

Ensuite, le sujet n'a pas été abordé mais l'impact du changement climatique sur les eaux marines côtières sera considérable sur notre territoire (montée des eaux, érosions côtières, submersions marines, modification de la biodiversité, évolution des pratiques de pêche, etc.). L'eutrophisation phytoplanctonne va évoluer dans un certain sens d'après les scientifiques. L'acidification des eaux aura un impact important sur la conchyliculture. Il faudra tenir compte de tous ces aspects sur notre territoire, en particulier sur Loire-Bretagne.

M. GILBERT :

Quelque part, nous passons jusqu'à maintenant à côté du sujet. L'eau existe sur la terre sous plusieurs formes (glace, vapeur et liquide). Le moteur du climat et des modifications du climat, ce sont les modifications de forme de l'eau. Chaque fois que l'eau change de forme, elle restitue des calories ou en absorbe. C'est cela qui fabrique notre climat. Tant que nous en resterons à étudier l'eau liquide qui circule sur la terre, qui est certes importante mais tant que nous ne posons pas le problème de la quantité gazeuse et de la quantité de glace, nous n'aurons pas vu les modifications climatiques possibles. Nous sommes complètement au début de la recherche sur le sujet. Il me semble très important que des recherches démarrent rapidement à ce propos.

M. DORON :

Les présentations viennent utilement éclairer le débat et nos positionnements respectifs. Si nous voulons véritablement construire une stratégie d'adaptation au changement climatique dans ce bassin, il va falloir effectivement passer par une autre logique qui est celle des milieux et non pas uniquement par l'entrée des usages. Cela rejoindra d'ailleurs mon propos préliminaire concernant l'actuel débat parlementaire sur les lois biodiversité et patrimoine. Je souscris complètement à l'intégration dans la stratégie des milieux naturels de leur capacité de résilience vis-à-vis des impacts sur les usages. Si nous ne respectons pas les milieux naturels en passant par l'atteinte des objectifs du Sdage, notamment du bon état écologique des eaux, nous ne serons pas en

mesure d'assurer les autres usages de l'eau. L'aspect résilience des milieux est d'autant plus essentiel qu'un des facteurs liés, c'est la capacité de rétablissement de la continuité écologique sur nos cours d'eau. J'en veux pour preuve les travaux menés à l'échelon national et international sur les ouvrages de la Sélune, travaux scientifiques pour lesquels la décision de l'Etat actuelle est complètement inadmissible et absurde.

Mme COCHENEC-LAUREAU :

Je représente M. Jacq, président de l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer). J'ai été effectivement surprise de ne pas entendre jusque-là de réflexions sur le milieu marin et les écosystèmes. L'impact lié au changement climatique risque également d'être très important sur ce milieu. Le continuum eau douce/eau de mer ne pouvait pas être évité. Il y aura certainement des impacts majeurs dans les années à venir en matière d'eutrophisation. L'Ifremer se penche sur cette problématique.

M. GAULANDEAU :

Je suis le représentant des groupements d'agriculture biologique du bassin. Le changement climatique est réel dans les exploitations agricoles. L'année dernière par exemple sur ma région, nous avons eu une période de sécheresse très longue entre mai et septembre. Cela impacte les cultures et l'élevage. Je confirme qu'il faut une gestion coordonnée par les milieux et par les usages. Certes, l'intérêt des milieux est prioritaire mais l'intérêt des hommes est également essentiel. Dans ce sens, il pourrait être intéressant d'avoir un recueil, dans le monde économique et agricole, des expériences favorables selon les deux scénarios optimiste et désavantageux. L'agriculture biologique pourrait avoir des propositions dans ce domaine.

M. COUTURIER :

La COP 21 a réuni 195 pays pour prendre en compte le changement climatique. Il faut reconnaître la qualité du travail accompli et les perspectives en vue. Une étape a été franchie par rapport aux années précédentes. Ce n'est pas simplement parce que les Etats ont passé un accord que tout va changer concernant le changement climatique. Les acteurs locaux et les collectivités ont un rôle important à jouer à ce niveau. Nous avons tous, dans les grandes collectivités de plus de 50.000 habitants, à établir un plan climat-énergie.

Finalement, il existe deux approches qui sont l'atténuation et l'adaptation. En matière d'adaptation, il faut que tout le monde ait des actions coordonnées à tous les niveaux. Cela concerne en premier lieu nos modes de fonctionnement au quotidien (le transport, l'énergie utilisée, les modes de cultures...). Par ailleurs, la perturbation du climat aura des conséquences sur l'approvisionnement et la quantité d'eau sur le territoire. L'EPL (établissement public Loire) a déjà lancé une réflexion et prévoit tout un travail en 2016. Je me pose la question de la gouvernance concernant les adaptations qui pourraient être envisagées : qui sera chef de file sur tous ces sujets ? Il faudra clarifier la situation pour qu'elle ne parte pas dans tous les sens. Y aura-t-il une commission qui va prendre cela en charge à l'échelle du comité de bassin ? Quel va être le rôle des CLE ?

Etant président du Sage estuaire de la Loire, le Sdage nous a donné la responsabilité d'avancer dans le cadre de notre Sage – qui va entrer en révision – sur ce sujet du littoral et du lien entre l'eau douce et l'eau salée. Je demande à y voir un peu plus clair en termes de méthode de travail de façon à ne pas se disperser. Les collectivités n'ont pas les moyens financiers, par les temps qui courent, pour mener des actions chacune de leur côté. Il faut absolument bien organiser et bien mutualiser.

M. SAILLARD :

J'interviens au nom de l'agriculture mais pas uniquement parce que je suis également citoyen de ce pays. Des idées très intéressantes ont été évoquées. En même temps, j'ai entendu parler d'opposition entre agriculture biologique et l'autre agriculture, entre les villes et les campagnes, entre le milieu et les hommes. Nous ne sommes pas du tout dans ce débat. Il s'agit de savoir comment nous vivons et comment nous passerons les soixante-dix prochaines années et ce qui va rester de notre société. Le manque d'alimentation en eau, mais également d'alimentation tout

court, aura des effets sur l'ensemble de la planète, qui auront ensuite une répercussion sur notre société française. Il faut prendre un peu de hauteur et essayer de voir où il faut agir.

Le GIEC évoque bien des possibilités d'adaptation. Il ne faut pas se résigner. Des actions doivent être mises en place. J'ai bien entendu le représentant du conseil régional de la région Centre ; il existe des volontés politiques d'adapter les pratiques et de faire en sorte d'arriver à corriger éventuellement les émissions de gaz à effet de serre par diverses actions. L'agriculture prendra sa part, au-delà d'autres actions.

Les milieux aquatiques, les milieux naturels, la biodiversité évolueront forcément, que nous réussissions à maintenir à 2°C ou que nous passions à 4°C. Il ne faut pas vouloir tout figer. Il faut essayer d'éviter de détruire le moins possible et de conforter les milieux autant que possible. Nous sommes ouverts. L'agriculture a subi de plein fouet cette évolution du climat depuis vingt ans. Les crises à répétition sont parfois intimement liées à l'évolution du climat. La société en général est concernée à ce jour. Les milieux naturels en premier subissent déjà les conséquences. Dans le milieu agricole, on parle de trois semaines d'avance dans les vendanges sur la région Centre. C'est significatif. Il n'y a pas besoin d'aller chercher plus loin. Ainsi, des degrés alcooliques plus importants ne permettent plus à certaines appellations de répondre aux normes. Nous sommes tous ici une partie du problème et nous avons tous ici une partie des solutions à mettre en œuvre.

M. MOSSANT :

Je représente le conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne. Je reviens sur la notion de résilience qui me paraît essentielle. Les interventions de l'Inra ou de Météo France annoncent une augmentation de la fréquence des phénomènes extrêmes. Il faudra absolument que nous ayons des milieux qui soient capables d'encaisser ces extrêmes puis de se reconstituer.

Nous avons également un rôle majeur concernant les têtes de bassin versant. Le travail mené en Bretagne montre que les zones humides de tête de bassin versant semblent être les plus fragiles. Des actions sont en cours dans les différents contrats territoriaux pour essayer de mieux préserver ces zones humides. Il s'agit d'un travail qui se fait au quotidien avec les agriculteurs et les élus. Il va falloir, dans les vingt ans qui viennent, poursuivre et renforcer ce travail de manière à conserver au maximum le fonctionnement de ces zones humides, avant d'arriver à des impacts plus forts. Cela renvoie à la question de la prévention. Nous avons tendance à être dans le curatif, en commençant par corriger ce qui dysfonctionnait. Sur un certain nombre de secteurs, nous avons des pratiques agricoles qui sont encore adaptées à ces zones humides. En matière de prévention, il s'agit de se donner les moyens de maintenir ces bonnes pratiques existantes pour ne pas être trop souvent dans le curatif.

M. BRUGIERE :

Je m'exprime au nom du pôle de compétitivité Dream (durabilité de la ressource en eau associée aux milieux) dont je suis le président. La région Centre-Val de Loire a mis dans ses axes de spécialisation intelligente des problématiques liées à l'eau sous l'angle de la métrologie et de la capacité à documenter et à identifier les problématiques. Nous avons hier l'inauguration et le lancement d'une série de plateformes de recherche sur le site du BRGM (bureau de recherches géologiques et minières) à Orléans, qui vont constituer un outil assez exceptionnel pour permettre la recherche sur les transferts depuis le sous-sol jusqu'à la haute atmosphère, certes pas en continu mais en fonction de la quantité d'eau dans ces différents milieux. Ces transferts pourraient être étudiés que ce soit pour des polluants, pour des intrants ou pour l'eau elle-même. Des outils scientifiques se mettent en place sous l'égide de la région Centre qui, par ailleurs, subventionne et appuie le pôle de compétitivité Dream dont l'objet est de transformer ces outils et ces objets de recherche en produits et services qui iront sur un marché lié à l'eau en tant que milieu, donc dans une optique d'adaptation au changement climatique également. Des initiatives assez structurées se mettent en place même si les résultats au regard de l'enjeu sont pour l'instant bien ponctuels.

Mme MOATAR :

Je constate véritablement une prise de conscience ici, avec des questions et des réflexions qui vont tout à fait dans le sens des attentes. Les eaux littorales seront abordées dans les interventions de cet après-midi. Il s'agit maintenant d'aller dans le détail de ces manifestations et de savoir comment procéder. Des actions seront présentées également cet après-midi. Cela

permettra d'instaurer un dialogue. Des acteurs de terrain, déjà en contact avec les chercheurs, ont mis en place des actions de formation, de sensibilisation. Des bases de données peuvent être consultées. Je souligne la nécessité de toute une démarche d'appropriation du sujet pour pouvoir aller plus loin.

M. le président :

Nous avons décidé, au mois de novembre, de lancer cette réflexion pour l'élaboration d'un plan d'action d'adaptation au changement climatique. Nous avons confié cette mission à la commission Planification qui va travailler conjointement avec les autres commissions concernées. Je vous propose un certain nombre de travaux :

- dans la commission Inondations, plan Loire le 18 mars ;
- dans la COMINA le 14 avril ;
- dans la commission Littoral le 18 avril ;
- la commission Planification présentera les éléments techniques de ce plan le 27 avril ;
- un séminaire inter-commissions concernant la vulnérabilité complète, avec des projets de plan d'action, se tiendra en octobre ;
- une commission Planification le 4 novembre ;
- un comité de bassin le 24 novembre 2016 ;
- des réunions des présidents de CLE de décembre à mars 2017, dans le cadre des forums de l'eau et des commissions territoriales ;
- le séminaire inter-commissions en mai 2017 ;
- l'intégration des retours des consultations par la commission Planification en mai et juin 2017 ;
- la présentation des retours de consultation en juin 2017 ;
- la finalisation des travaux pour fin 2017, avec l'intégration du plan par le comité de bassin à partir de la consultation des actions des différentes régions qui composent notre bassin.

Nous souhaitons entamer ce travail par une table ronde cet après-midi, avec des exposés concernant des actions localisées. J'ai demandé à Mme Moatar de réfléchir à d'autres scientifiques que nous pourrions solliciter et qui seraient susceptibles d'apporter une brique supplémentaire à cet édifice que nous devons construire ensemble.

POINTS DIVERS

Point n°4 de l'ordre du jour

M. le président :

Nos prochaines séances plénières auront lieu le jeudi 26 mai 2016 et le mardi 29 novembre 2016

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30)

**Comité de bassin
du 10/03/2016**
Suivi du quorum

Quorum 95 = 126 ok

Statut :

P présent
R représenté
PV a donné son pouvoir
A absent

Séance		Départs		Statut	Nom	Collège	Représenté par :		pouvoirs enregistrés		A donné pouvoir à :
Errat.	nb voix	nb	nb voix				enregistrés	enregistrés			
75	132	3	-6	137	178	178	9	43	59	59	
								16			
x	3		0	P	AIME	Usagers		MENIER	TROUVAT		
x	2		0	P	ALBERT	Collectivités territoriales		BELAUD			
x	3		0	P	ANTON	Collectivités territoriales		D'AUX	BURLLOT		
x	1		0	P	AUCONIE	Collectivités territoriales					
	0		0	PV	BARNIER	Collectivités territoriales				PRORIOL	
	0		0	PV	BARRET	Etat et établissements publics				MEDDAH	
x	2		0	P	BEAUFILS	Usagers		SAQUET			
	0		0	PV	BEAUJANEAU	Collectivités territoriales				LEDEUX	
	0		0	PV	BELAUD	Collectivités territoriales				ALBERT	
x	2		0	P	BELLIARD	Usagers		MILLIERAS			
	0		0		BEVILLARD	Collectivités territoriales					
	0		0	A	BITEAU	Usagers					
x	1		0	P	BLACHON	Usagers					
x	3		0	P	BLEUNVEN	Collectivités territoriales		GUIHARD	MEHEUST		
	0		0		BODARD	Collectivités territoriales					
	0		0	A	BOISNEAU Jean-Paul	Collectivités territoriales					
x	3		0	P	BOISNEAU Philippe	Usagers		CHELLET	COLLETER		
	0		0	PV	BONNEFOUS	Usagers				DENIS	
x	1		0	P	BONNET	Collectivités territoriales					
x	3		0	R	BONNEVILLE	Etat et établissements publics	LETESSIER	CHALUS	COMET		
	0		0	A	BONNIN	Collectivités territoriales					
	0		0	A	BOUJILAT	Collectivités territoriales					
	0		0	PV	BOUJOT	Collectivités territoriales				GIBEY	
	0		0	A	BOUSSARD	Collectivités territoriales					
	0		0	A	BRAVARD	Collectivités territoriales					
	0		0	PV	BRET	Usagers				BRUGIERE	
	0		0	A	BROCHOT	Collectivités territoriales					
x	2		0	P	BRUGIERE	Usagers		BRET			
x	2		0	P	BRUNY	Usagers		PELLERIN			
	0		0	PV	BUIN	Usagers				MERY	
	0		0	PV	BURLLOT	Collectivités territoriales				ANTON	
	0		0	A	CAROLY	Usagers					
	0		0	PV	CAUDAL	Collectivités territoriales				COUTURIER	
	0		0	PV	CHALLUS	Etat et établissements publics				BONNEVILLE	
x	3		0	P	CHASSANDE	Etat et établissements publics		DE OLIVEIRA	VATIN		
	0		0	PV	CHATRY	Usagers				VOISIN	
	0		0	PV	CHELLET	Usagers				BOISNEAU Philippe	
	0		0	A	CHITO	Collectivités territoriales					
	0		0	A	COISNE	Usagers					
	0		0	PV	COLLET	Usagers				MERY	
	0		0	PV	COLLETER	Usagers				BOISNEAU Philippe	
	0		0	PV	COMET	Etat et établissements publics				BONNEVILLE	
x	2		0	P	COUTURIER	Collectivités territoriales		CAUDAL			
x	1		0	P	COZIC	Collectivités territoriales					
x	2		0	R	DAMIE	Etat et établissements publics	MORAGUEZ	DE CADEVILLE			
	0		0	A	DARTOUT	Etat et établissements publics					
	0		0	PV	D'AUX	Collectivités territoriales				ANTON	
x	2		0	R	DAVID	Etat et établissements publics	HUGUET	MALHERBE			
	0		0	PV	DE BEAUMESNIL	Usagers				SAILLARD	
	0		0	A	DE BOYSSON	Usagers					
	0		0	PV	DE CADEVILLE	Etat et établissements publics				DAMIE	
	0		0	PV	DE GUENIN	Etat et établissements publics				GAILLET	
	0		0	PV	DE LESPINAY	Usagers				ROUSSEAU	
	0		0	PV	DE OLIVEIRA	Etat et établissements publics				CHASSANDE	
x	2	12H25	-2	P	DE REDON	Collectivités territoriales		LECHAUVE			
	0		0	PV	DELAPORTE	Collectivités territoriales				MARCELLOT	
	0		0	PV	DELPUECH	Etat et établissements publics				NOARS	
x	3		0	P	DENIS	Usagers		BONNEFOUS	MAUSSION		
	0		0	A	DHUY	Usagers					
x	2		0	P	DORON	Usagers		MOELO			
x	2		0	P	DOUCET	Collectivités territoriales		RIOTTE			
x	1		0	P	DRAPEAU	Collectivités territoriales					
	0		0	A	DREVET	Usagers					
	0		0	PV	DUFRESNOY	Etat et établissements publics				GAILLET	

**Comité de bassin
du 10/03/2016**
Suivi du quorum

Quorum 95 = 126 ok

Statut :
P présent
R représenté
PV a donné son pouvoir
A absent

Séance		Départs		Statut	Nom	Collège	Représenté par :		pouvoirs enregistrés		A donné pouvoir à :
Errat.	nb voix	nb	nb voix				enregistrés				
75	132	3	-6	137	178	178	9	43	59	16	59
	0		0		DUGLERY	Collectivités territoriales					
x	1		0	P	DURAND	Usagers					
	0		0	A	FAUCHER	Collectivités territoriales					
x	1		0	P	FAUCHEUX	Collectivités territoriales					
x	2		0	P	FAUCONNIER	Usagers		PIERSON			
	0		0	PV	FAUVEL	Collectivités territoriales					GIBEY
x	3		0	P	FERREIRA	Etat et établissements publics		SANLAVILLE	NAVEZ		
x	1	12H00	-1	P	FLEUTIAUX	Etat et établissements publics					
x	1		0	P	FONTAINE	Usagers					
	0		0	PV	FRECHET	Collectivités territoriales					ROUSSET
x	1		0	P	GAGNEUX	Collectivités territoriales					
	0		0	PV	GAILLARD	Collectivités territoriales					LEDEUX
x	3	12H34	-3	R	GAILLET	Etat et établissements publics	FREMAUX	DE GUENIN	DUFRESNOY		
x	1		0	P	GANDRIEAU	Usagers					
x	1		0	P	GANNE	Usagers					
	0		0	A	GASCHET	Collectivités territoriales					
x	1		0	P	GAULANDEAU	Usagers					
	0		0	PV	GAUTHIER	Etat et établissements publics					MICHELET
x	3		0	P	GIBEY	Collectivités territoriales		BOUJOT	FAUVEL		
x	1		0	P	GILBERT	Usagers					
	0		0	A	GOMEZ	Etat et établissements publics					
x	2		0	P	GOUPY	Usagers		TIENGOU			
	0		0	PV	GOUSSET	Usagers					SIMARD
	0		0	PV	GRELICHE	Etat et établissements publics					HIRTZIG
	0		0	A	GRIMPRET	Collectivités territoriales					
x	2		0	P	GROSJEAN	Collectivités territoriales		HERVE			
	0		0	PV	GUIHARD	Collectivités territoriales					BLEUNVEN
x	1		0	P	GUILLAUME	Usagers					
	0		0	PV	GUYOT	Etat et établissements publics					RAMES
x	1		0	P	HANGARD	Usagers					
	0		0	PV	HERILIER	Usagers					QUENOT
	0		0	PV	HERVE	Collectivités territoriales					GROSJEAN
	0		0	A	HERVOCHON	Collectivités territoriales					
x	2		0	R	HIRTZIG	Etat et établissements publics	DONDASSÉ	GRELICHE			
	0		0	PV	HUET	Usagers					ROUSSEAU
x	2		0	R	JACQ	Etat et établissements publics	LOUHENNEC- L'HIRFAL	LASFARGUES			
x	1		0	P	JANVROT	Usagers					
	0		0	PV	JODAR	Collectivités territoriales					ROUSSET
	0		0	PV	LAISNE	Etat et établissements publics					MICHELET
x	1		0	P	LARDON	Usagers					
	0		0	PV	LASFARGUES	Etat et établissements publics					JACQ
x	1		0	P	LE FAOU	Usagers					
	0		0	A	LE GARFF TRUHAUD	Collectivités territoriales					
	0		0	A	LE GOFF	Collectivités territoriales					
	0		0	A	LE SAULNIER	Collectivités territoriales					
	0		0	PV	LECHAUVE	Collectivités territoriales					DE REDON
x	3		0	P	LEDEUX	Collectivités territoriales		GAILLARD	BEAUJANEAU		
x	1		0	P	LEFEBVRE-RAUDE	Usagers					
	0		0	PV	LEFORT	Collectivités territoriales					ROBERT Jacques
	0		0	A	LEIBREICH	Etat et établissements publics					
	0		0	A	LEMARE	Collectivités territoriales					
	0		0	PV	LONQUEU	Usagers					SAILLARD
	0		0	A	LOSTANLEN	Collectivités territoriales					
	0		0	A	LUCAUD	Collectivités territoriales					
	0		0	PV	MALHERBE	Etat et établissements publics					DAVID
x	2		0	P	MARCELLLOT	Collectivités territoriales		DELAPORTE			
	0		0	PV	MAUSSION	Usagers					DENIS
x	2		0	R	MEDDAH	Etat et établissements publics	DEVAUX-ROS	BARRET			
	0		0	PV	MEHEUST	Collectivités territoriales					BLEUNVEN
	0		0	PV	MENIER	Usagers					AIME
x	3		0	P	MERY	Usagers		COLLET	BUIN		
	0		0	P	MICHEL	Collectivités territoriales					
x	3		0	R	MICHELET	Etat et établissements publics	BERTRAND	LAISNE	GAUTHIER		
	0		0	PV	MILLIERAS	Usagers					BELLIARD
x	1		0	P	MOATAR	Usagers					

**Comité de bassin
du 10/03/2016**
Suivi du quorum

Quorum 95 = 126 ok

Statut :

P présent
R représenté
PV a donné son pouvoir
A absent

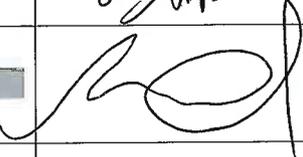
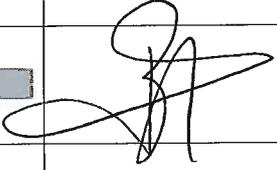
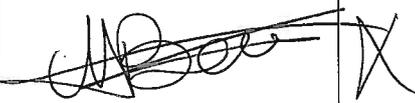
Séance		Départs		Statut	Nom	Collège	Représenté par :		pouvoirs enregistrés		A donné pouvoir à :
Emarg.	nb voix	nb	nb voix				enregistrés				
75	132	3	-6	137	178	178	9	43	59	16	59
	0		0	PV	MOELO	Usagers					DORON
x	2		0	P	MOSSANT	Usagers		ROUFFET-PINON			
	0		0	PV	NAVEZ	Etat et établissements publics					FERREIRA
x	2		0	R	NOARS	Etat et établissements publics	BARTHÉLÉMY	DELPUECH			
	0		0	A	PALPAQUIER	Collectivités territoriales					
	0		0	A	PATURAT	Usagers					
x	1		0	P	PELICOT	Collectivités territoriales					
	0		0	PV	PELLERIN	Usagers					BRUNY
	0		0	A	PENAUD	Usagers					
x	1		0	P	PETROT	Usagers					
	0		0	PV	PIERSON	Usagers					FAUCONNIER
x	1		0	P	PIRIOU	Usagers					
x	1		0	P	PLESSIS	Usagers					
	0		0	PV	POINTEREAU	Collectivités territoriales					ROBERT Jean-François
x	2		0	P	PROROL	Collectivités territoriales		BARNIER			
x	2		0	P	QUIENOT	Usagers		HERILIER			
	0		0		QUILLET	Collectivités territoriales					
	0		0	A	RAMBAUD	Collectivités territoriales					
x	2		0	P	RAMES	Etat et établissements publics		GUYOT			
	0		0	PV	RIOTTE	Collectivités territoriales					DOUCET
x	2		0	P	ROBERT Jean-François	Collectivités territoriales		POINTEREAU			
x	1		0	P	ROBERT Alain	Usagers					
x	2		0	P	ROBERT Jacques	Usagers		LEFORT			
x	1		0	P	ROCHER	Usagers					
x	1		0	P	ROLLAND	Collectivités territoriales					
	0		0	PV	ROUFFET-PINON	Usagers					MOSSANT
x	3		0	P	ROUSSEAU	Usagers		HUET	DE LESPINAY		
	0		0	P	ROUSSET	Collectivités territoriales		JODAR	FRECHET		
x	3		0	P	SAILLARD	Usagers		LONQUEU	DE BEAUMESNIL		
	0		0	PV	SANLAVILLE	Etat et établissements publics					FERREIRA
	0		0	PV	SAQUET	Usagers					BEAUFILS
	0		0	A	SAUMUREAU	Usagers					
	0		0	A	SAUVADE	Collectivités territoriales					
	0		0	A	SAUVEZ	Collectivités territoriales					
x	2		0	P	SIMARD	Usagers		GOUSSET			
x	1		0	P	SOUBOUROU	Usagers					
	0		0	A	STRZODA	Etat et établissements publics					
	0		0	P	TAUFFLIEB	Usagers					
	0		0	A	THOMAZO	Collectivités territoriales					
	0		0	PV	TIENGOU	Usagers					GOPY
	0		0	PV	TROUVAT	Usagers					AIME
x	1		0	P	VALLEE	Usagers					
	0		0	PV	VATIN	Etat et établissements publics					CHASSANDE
	0		0	A	VAUTERIN	Etat et établissements publics					
x	1		0	P	VENDROT	Usagers					
x	1		0	P	VIGIER	Usagers					
	0		0	A	VIGNAL	Collectivités territoriales					
x	2		0	P	VOISIN	Usagers		CHATRY			
x	1		0	P	YVARD	Collectivités territoriales					

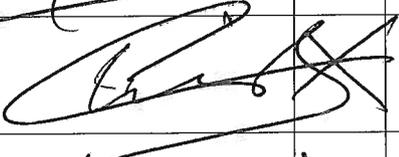
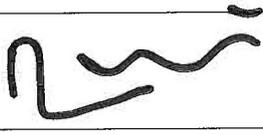
COMITÉ DE BASSIN

Réunion le jeudi 10 mars 2016

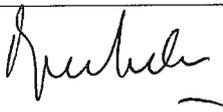
(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

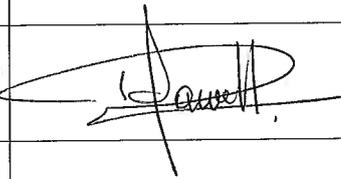
Collectivités territoriales

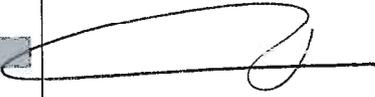
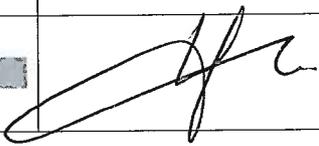
		NOM	EMARGEMENT		A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. ALBERT Philippe			M. BELAUD Bernard
	P	Mme ANTON Stéphanie			M. BURLOT Thierry Mme D'AUX Anne
as de lé ance	P	Mme AUCONIE Sophie			
	A	M. BARNIER Jean-François			
	A	M. BEAUJANEAU Gilbert			
	A	M. BELAUD Bernard			
	A	Mme BEVILLARD Caroline			
+ Chauffeur	P	M. BLEUNVEN Yves		X	Mme MEHEUST Veronique M. GUIHARD Alain
	A	M. BODARD Philippe			
	A	M. BOISNEAU Jean-Paul			
	P	M. BONNET Maurice		X	
	A	M. BONNIN Philippe			

		NOM	EMARGEMENT		A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. BOUJILAT Hicham			
	A	M. BOUJOT Jérôme			
	A	M. BOUSSARD François			
	A	M. BRAVARD Michel			
	A	M. BROCHOT Frédéric			
	A	M. BURLOT Thierry			
	A	M. CAUDAL Claude			
	A	M. CHITO Christian			
	P	M. COUTURIER Christian		α	M. CAUDAL Claude
	P	M. COZIC Thierry			
	A	Mme D'AUX Anne			
Ne déjeune pas	P	M. DE REDON Louis			M. LECHAUVE Michel
	A	Mme DELAPORTE Blandine			
	P	M. DOUCET Claude		x	M. RIOTTE Emmanuel
+ Chauffeur	P	M. DRAPEAU Jean-Luc			
	A	M. DUGLERY Daniel			

doit
signer!

		NOM	EMARGEMENT		A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. FAUCHER Noël			
	P	M. FAUCHEUX Benoît		X	
	A	M. FAUVEL Auguste			
	A	M. FRECHET Daniel			
	P	M. GAGNEUX Jean-Yves		X	
	A	M. GAILLARD Thierry			
	A	M. GASCHET Jean-Pierre			
	P	M. GIBEY Jean-Marc			M. FAUVEL Auguste M. BOUJOT Jérôme
	A	M. GRIMPRET Christian			
	P	M. GROSJEAN Francis		X	M. HERVE Marc
	A	M. GUIHARD Alain			
	A	M. HERVE Marc			
	A	M. HERVOCHON Freddy			
	A	Mme JODAR Christine			
	A	Mme LE GARFF TRUHAUD Francette			
	A	M. LE GOFF Roger			

	NOM	EMARGEMENT		A REÇU POUVOIR DE :
	A	Mme LE SAULNIER Brigitte		
	A	M. LECHAUVE Michel		
	P	M. LEDEUX Jean-Louis		X M. GAILLARD Thierry M. BEAUJANEAU Gilbert
	A	M. LEFORT Pierre		
	A	M. LEMARE Jacques		
	A	M. LOSTANLEN Georges		
	A	M. LUCAUD Laurent		
	P	M. MARCELLOT René		X Mme DELAPORTE Blandine
	A	Mme MEHEUST Véronique		
	P	M. MICHEL Louis		
	A	M. PALPACUER Bernard		
Président	P	M. PÉLICOT Joël		X
	A	M. POINTEREAU Rémy		
	P	M. PRORIOL Jean	Présent 	M. BARNIER Jean-François
	A	M. QUILLET Lionel		
	A	M. RAMBAUD Eric		

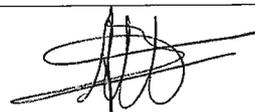
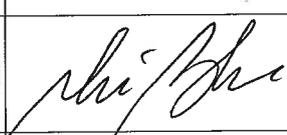
	NOM	EMARGEMENT		A REÇU POUVOIR DE :
	A M. RIOTTE Emmanuel			
	P M. ROBERT Jean-François		X	M. POINTEREAU Remy
	P M. ROLLAND Benoît		X	
	P Mme ROUSSET Nathalie			Mme JODAR Christine M. FRECHET Daniel
	A M. SAUVADE Bernard			
	A M. SAUVEZ Marc			
	A M. THOMAZO Roger			
	A Mme VIGNAL Odile			
	P Mme YVARD Séverine			

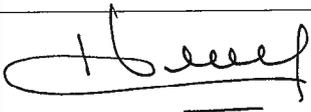
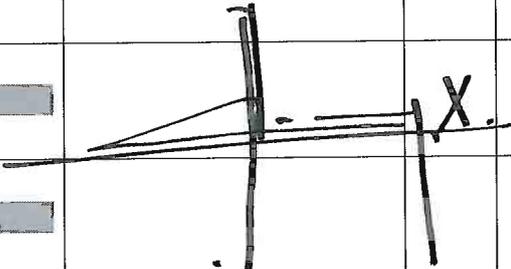
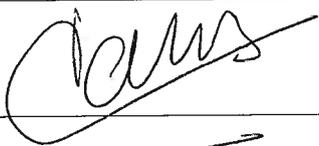
COMITÉ DE BASSIN

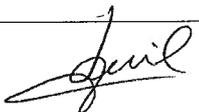
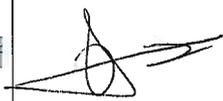
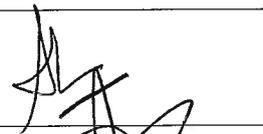
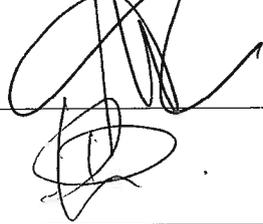
Réunion le jeudi 10 mars 2016

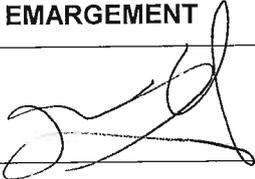
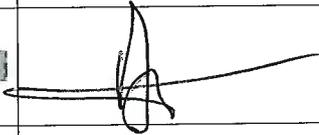
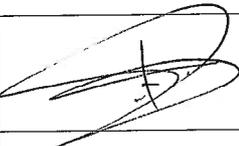
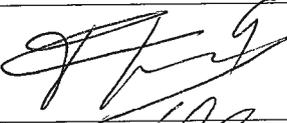
(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

Usagers

		NOM	EMARGEMENT		A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. AIME Christian		<input checked="" type="checkbox"/>	M. TROUVAT Pierre M. MENIER Jean-René
	P	M. BEAUFILS Marc			M. SAQUET Christian
	P	M. BELLIARD Jean-Luc			M. MILLIERAS Christophe
	A	M. BITEAU Benoît			
Ne déjeune pas	P	M. BLACHON Eric			
	P	M. BOISNEAU Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>	M. CHELLET Pascal M. COLLETER Jean-Yves
	A	M. BONNEFOUS Nicolas			
	A	M. BRET Olivier			
	P	M. BRUGIERE Marc		<input checked="" type="checkbox"/>	M. BRET Olivier
	P	Mme BRUNY Régine		<input checked="" type="checkbox"/>	M. PELLERIN François- Marie
	A	M. BUIN Pierre			
	A	Mme CAROLY Celine			

		NOM	EMARGEMENT		A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. CHATRY Thierry			
	A	M. CHELLET Pascal			
	A	M. COISNE Henri			
	A	M. COLLET Yannick			
	A	M. COLLETER Jean-Yves			
	A	M. DE BEAUMESNIL Michel			
	A	M. DE BOYSSON Xavier			
	A	M. DE LESPINAY Josselin			
	P	M. DENIS Bernard		X	Mme MAUSSION Patricia M. BONNEFOUS Nicolas
	A	M. DHUY Dominique			
	P	M. DORON Jean-Paul		X	M. MOELO Jean-Yves
	P	M. DREVET Vincent			
	P	M. DURAND Dominique		X	
	P	M. FAUCONNIER Jean-Michel			M. PIERSON Jean-Paul
	P	M. FONTAINE Olivier			
	P	M. GANDRIEAU James		X	

	NOM	EMARGEMENT		A REÇU POUVOIR DE :
P	M. GANNE Jean-Daniel			
P	M. GAULANDEAU Claude		X	
P	M. GILBERT André		X	
P	M. GOUPY Bernard		X	M. TIENGOU Alain
A	M. GOUSSET Bernard			
P	M. GUILLAUME Pierre		X	
P	M. HANGARD Gregory		X	
A	Mme HERILIER Marie-Jeanne			
A	M. HUET Gilles			
P	M. JANVROT Guy			
P	M. LARDON Antoine		X	
P	Mme LE FAOU Lénaïck		X	
A	Mme LEFEBVRE-RAUDE Dominique			
A	M. LONQUEU Benoit			
A	Mme MAUSSION Patricia			
A	M. MENIER Jean-René			

		NOM	EMARGEMENT		A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. MERY Yoann		X	M. COLLET Yannick M. BUIN Pierre
	A	M. MILLIERAS Christophe			
	P	Mme MOATAR Florentina		X	
	A	M. MOELO Jean-Yves			
Ne déjeune pas	P	M. MOSSANT Pierre			Mme ROUFFET-PINON Andrée
	A	M. PATURAT Jacques			
	A	M. PELLERIN François-Marie			
	A	M. PENAUD Jean			
	P	M. PETROT Régis			
	A	M. PIERSON Jean-Paul			
	P	M. PIRIOU Jean-Yves		X	
	P	M. PLESSIS Georges		X	
	P	M. QUENOT Gérard		X	Mme HERILIER Marie- Jeanne
	P	M. ROBERT Alain			
	P	M. ROBERT Jacques			M. lefort
	P	Mme ROCHER Isabelle		X	

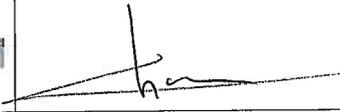
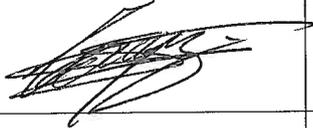
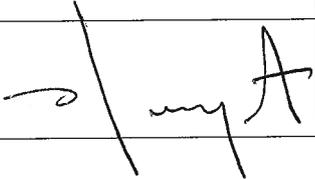
	NOM	EMARGEMENT		A REÇU POUVOIR DE :
	A Mme ROUFFET-PINON Andrée			
	P M. ROUSSEAU Bernard	<i>B Rousseau</i>	X	M. DE LESPINAY Josselin M. HUET Gilles
	P M. SAILLARD Vincent	<i>V Saillard</i>	X	M. DE BEAUMESNIL Michel M. LONQUEU Benoit
	A M. SAQUET Christian			
	A M. SAUMUREAU Marc			
	P M. SIMARD Jean-Pierre	<i>J Simard</i>	X	M. GOSSET Bernard
	P M. SOUBOUROU Christian	<i>C Soubourou</i>	X	
	P M. TAUFFLIEB Eric			
	A M. TIENGOU Alain			
	A M. TROUVAT Pierre			
	P M. VALLÉE Mickaël	<i>M Vallée</i>		
	P M. VENDROT Michel	<i>M Vendrot</i>	X	
	P M. VIGIER André	<i>A Vigier</i>	X	
	P M. VOISIN Jean-Bernard	<i>Voin -</i>	X	M. CHATRY Thierry

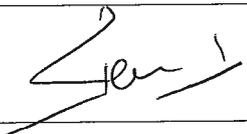
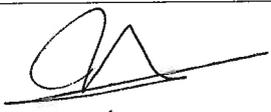
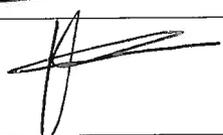
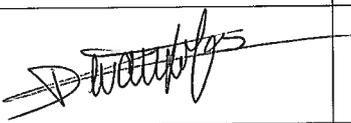
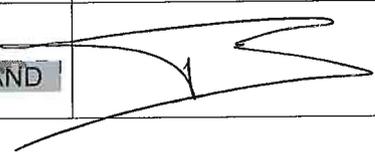
COMITÉ DE BASSIN

Réunion le jeudi 10 mars 2016

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

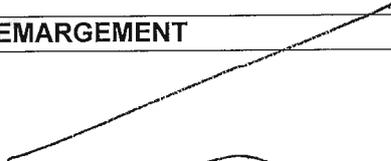
Etat et établissements publics

	NOM	EMARGEMENT		A REÇU POUVOIR DE :
	A M. BARRET Christiane			
	A Mme BONNEVILLE Annick R. par Mme Laure LETESSIER		X	M. CHALUS Jean-Pierre M. COMET Henri-Michel
	A M. CHALUS Jean-Pierre			
	P M. CHASSANDE Christophe		e	M. DE OLIVEIRA Emmanuel M. VATIN Thierry
	A M. COMET Henri-Michel			
	A M. DAMIE Philippe R. par Mme Françoise MORAGUEZ		α	M. DE CADEVILLE Olivier
	A M. DARTOUT Pierre			
	A Mme DAVID Isabelle R. par M. Daniel HUGUET			M. MALHERBE Hervé
	A M. DE CADEVILLE Olivier			
	A M. DE GUENIN Philippe			
	A M. DE OLIVEIRA Emmanuel			
	A M. DELPUECH Michel			

	NOM	EMARGEMENT		A REÇU POUVOIR DE :
	A M. DUFRESNOY Philippe			
	P M. FERREIRA Patrick		X	M. SANLAVILLE Patrick M. NAVEZ Marc
	P M. FLEUTIAUX Claude			
	A M. GAILLET Jean-Roch R. par M. Guy FRÉMAUX			M. DUFRESNOY Philippe M. DE GUENIN Philippe
	A Mme GAUTHIER Odile			
	A Mme GOMEZ Frédérique			
	A M. GRELICHE Patrice			
	A M. GUYOT Patrice			
	A Mme HIRTZIG Sylvie R. par M. Dieudonné DONDASSÉ		X	M. GRELICHE Patrice
	A M. JACQ François R. par Mme Nathalie COCHENNEC-LAUREAU		X	M. LASFARGUES Frédéric
	A M. LAISNE Loïc			
	A M. LASFARGUES Frédéric			
	A M. LEIBREICH Johann			
	A M. MALHERBE Hervé			
	A M. MEDDAH Nacer R. par Mme Claire DEVAUX- ROS		X	M. BARRET Christiane
	A M. MICHELET Paul R. par M. Patrick BERTRAND			M. LAISNE Loïc Mme GAUTHIER Odile

		NOM	EMARGEMENT		A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. NAVEZ Marc			
	A	Mme NOARS Françoise R. par M. Dominique BARTHÉLÉMY			M. DELPUECH Michel
	P	Mme RAMES Annie			M. GUYOT Patrice
	A	M. SANLAVILLE Patrick			
	A	M. STRZODA Patrick			
	A	M. VATIN Thierry			
	A	M. VAUTERIN Patrick			

COMITÉ DE BASSIN**Réunion le jeudi 10 mars 2016****(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)****Assistants de droit**

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	P	Mme DUMOULIN-WIECZORKIEWICZ Virginie	
	P	M. GUTTON Martin	
	A	Mme STEINFELDER Mauricette	

COMITÉ DE BASSIN

Réunion le jeudi 10 mars 2016

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

Participent également

		NOM		EMARGEMENT
	P	M. AUCLERC Philippe	X	Présent
Ne déjeune pas	P	Mme BIOT Carine Animatrice		Présent
	P	Mme BLANLOEIL Nathalie Responsable dossier environnement CRA du Centre - Accompagne M. TRUCHON <i>Sauval</i>		<i>Blanchet</i>
	P	M. BODARD-SOUDEE Ghislaine Président de la CLE Sage Huisne		
	P	M. BOISSEL Philippe Chef du Centre Météorologique de Bourges	X	<i>[Signature]</i>
	P	M. CARTIER Johnny	X	<i>[Signature]</i>
	P	M. CHANAL Claude Président de la CLE Sage Cher aval		<i>[Signature]</i>
	P	M. CHAPLAIS Samuel Coordonnateur régional des Fédérations de Bretagne Basse-Normandie Pays de La Loire	X	<i>[Signature]</i>
Ne déjeune pas	P	Mme DENIS Marie		<i>[Signature]</i>
	P	Mme GIRAUD Anais	X	<i>[Signature]</i>
	P	Mme HERRY Juliette Chargée de mission Littoral et Climat	X	<i>[Signature]</i>

CHIAUVIERE *Romain* X*[Signature]*

	NOM		EMARGEMENT
A	M. LE SCORNET Jean-Pierre <i>Président de l'Etablissement public Loire</i> R. par M. Jean-Claude EUDE	X	
P	M. LEGEARD Nathanaël		
P	M. LEVRAULT Frédéric <i>Expert agriculture et changement climatique</i>	X	
P	M. MAILLARD Mathieu	X	
P	M. MEROT Philippe <i>Directeur de recherche</i>		
P	M. MEYER Nicolas	X	
P	M. OUDIN Rémi	X	
P	M. PROSPER Julien		
P	Mme PROY Dominique	X	
P	Mme RAFFARD Catherine	X	
P	Mme TISSOT Anne-Cerise <i>Chargée de mission Eau et Changement Climatique</i>		

Puyencheb - Bernard

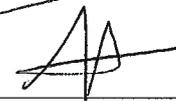
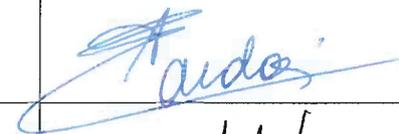
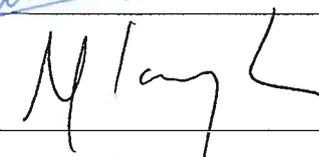
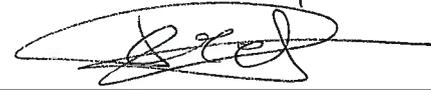
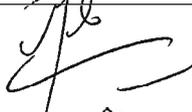
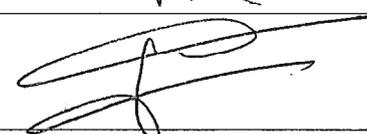
Cochennec - Laureau Nathalie
Ifemer

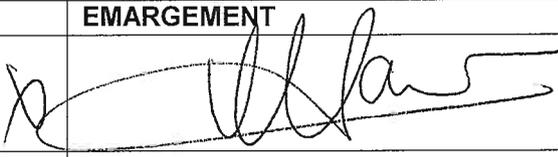
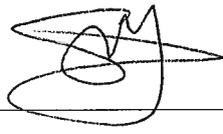
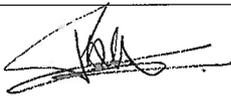
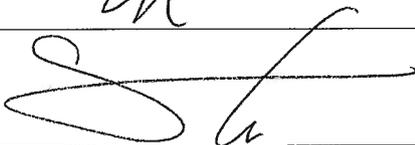
COMITÉ DE BASSIN

Réunion le jeudi 10 mars 2016

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

Agence

	NOM		EMARGEMENT
P	Mme BEAUCHAINE Magali	X	
P	M. BOUJU Etienne	X	
P	Mme BOURDAIS Anne		
P	M. CAMPHUIS Nicolas-Gérard		
P	Mme DORET Bernadette		
P	Mme DUBOULET Anne-Paule	X	
P	M. ERAUD Yannick	X	
P	M. GITTON CLAUDE	X	
P	Mme HERMITEAU Ingrid	X	
P	M. KARPUTA Jean-Michel		
P	M. LE BESQ Rémi		
P	M. LESCIEUX Régis		

	NOM		EMARGEMENT
	P Mme LORAND Myriam	x	
	P Mme MAURIN Sandrine		
	P Mme MEJJAT HOURIA		
	P Mme OPERIOL Paule	x	
	P Mme PAILLOUX CHRISTINE		
	P M. PINAULT Laurent		
	P M. RAYNARD Olivier		
	P Mme ROBILIARD Marion	x	
	P Mme SPILLIAERT-OGER Sophie		
	P M. STEIN Michel		
	P M. VIDEAU Vincent		
	P M. VIENNE Laurent		